

RAPPORT ANNUEL 2020





Table des matières

I. Kerval Centre Armor, un syndicat de valorisation des déchets ménagers au cœur de la transition	
A. La gestion des déchets en pleine mutation	8
B. Le positionnement de Kerval Centre Armor face à ces enjeux	9
II. Compétences et organisation des services	
A. Compétences statutaires	10
B. Comité syndical et instances exécutives	11
C. Organisation des services	12
D. Synthèse du bilan social 2020	13
III. Les installations de traitement	
IV. Événements marquants 2020	
A. La vie du syndicat	21
B. Techniques	24
C. Actualités	27
V. Sensibilisation / Prévention / Économie Circulaire	
A. La Maison de la Terre ouvre ses portes	29
B. Activités du service animation-sensibilisation	30
VI. Logistique déchèterie et service transport	
A. Activités du service transport	33
B. Bilan des rotations sous maîtrise Kerval	34
VII. Bilan Traitement 2020	
A. Synoptique des déchets ménagers du territoire*	36
B. Synoptique par typologie de flux :	37
C. En détails : L'unité Ti Valo, l'enfouissement et les clients extérieurs	41
VIII. Le volet financier	
A. Les tarifs par flux depuis 2016	45
B. Présentation du budget 2020	46
C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises	48
D. Produits des droits d'accès aux unités de traitement pour les clients extérieurs	48
E. Soutiens des Éco-organismes 2018 soldés en 2019	49
F. Subvention d'investissement	50
G. Subvention de fonctionnement	50
H. Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation par type de flux	50
I. Coût aidé et complet tout flux confondus pour chaque flux de déchets et analyse sur 5 ans	51

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



Rémy MOULIN
Président de **Kerval Centre Armor**

ÉDITO

En matière de gestion des déchets, l'année 2020 marque un tournant au niveau des politiques publiques mises en place avec le vote de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en février. Qu'il s'agisse d'éco-conception, d'exigences de réparabilité, de limitation du gaspillage alimentaire ou encore de l'interdiction de certains produits à usage unique, tout est mis en œuvre pour réduire la production de déchets. Et c'est heureux, quand on pense que chaque français produit en moyenne plus de 550 kg/an de déchets dits ménagers.

Parallèlement, les Régions viennent d'approuver leur « Plan Régional de Prévention et gestion des déchets » qui définit et planifie les objectifs et les actions que doivent se fixer les territoires en la matière. A l'échelle bretonne, celui-ci fixe la trajectoire zéro enfouissement à l'horizon 2030, aidé en cela par une fiscalité contraignante qui pénalise tout tonnage orienté vers ce type d'élimination.

Face à ce double enjeu, les collectivités publiques doivent se mobiliser pour répondre à cette accélération de la transition écologique. Elles doivent accompagner la population au changement de pratiques et de consommation afin de favoriser la réduction de la production de déchet, et également, adapter leur stratégie de traitement des déchets pour en maximiser leur valorisation.

A ce titre, Kerval Centre Armor, le syndicat de traitement des déchets ménagers de la zone centrale des Côtes d'Armor, en coopération avec ses intercommunalités membres, poursuit sa mutation afin de mettre en adéquation son parc de 4 unités industrielles avec l'ambition zéro déchet qui implique toujours plus de recyclage et de valorisation organique et énergétique.

Même si l'année 2020 a été compliquée en la matière, eu égard à la crise sanitaire, nous n'en oublions pas pour autant le volet éducatif avec la sensibilisation du public scolaire et du grand public réalisée sur nos deux équipements pédagogiques que sont le centre de tri Générés et la Maison de la TERRE.

N'hésitez pas à parcourir le présent rapport pour faire connaissance avec le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service de gestion des déchets ménagers côté « Traitement ».



Jean-Luc COUËLLAN
Vice-Président
en charge du bas de quai et
des éco-organismes



Yvon LE JAN
Vice-Président
en charge du traitement
et des voies innovantes



Dominique PRIGENT
Vice-Président
en charge des finances



Christian LE MAÎTRE
Vice-Président
en charge de la communication,
prévention et sensibilisation



Marcel SÉRANDOUR
Vice-Président
en charge des ressources
humaines



Présentation générale de Kerval Centre Armor





HISTORIQUE

Le 1^{er} Janvier 2014 a vu naître un nouvel acteur en terme de gestion des déchets ménagers : **KERVAL CENTRE ARMOR**.

2017 marque un nouveau pas dans la construction d'une coopération intercommunale renforcée, avec la fusion de plusieurs communautés de communes du périmètre Kerval faisant passer le nombre d'adhérents de 11 collectivités à 5.

Au 1^{er} janvier 2020, avec la disparition du SMITOM Launay-Lantic, L'eff Communauté devient membre de droit du syndicat.

OBJECTIFS

UNE VALORISATION MAXIMUM DES DÉCHETS

- Un projet collectif ambitieux qui s'appuie sur des principes de **bonne intelligence environnementale** (minimisation du recours à l'enfouissement, sensibilisation à la prévention des ressources).
- Des unités industrielles de traitement faisant appel aux **dernières technologies** de pointe en terme de tri.
- Une exigence politique plaçant **l'humain et le local au cœur de ses priorités**.
- L'objectif de demain est bien de faire en sorte que nos déchets ménagers permettent la création durable d'emplois et deviennent les futurs ressources du territoire (énergie, recyclage).

ACTIVITÉS

EXPLOITATION D'UNITÉS DE TRAITEMENT

- UVE Lamballe Armor : valorisation énergétique par l'incinération des flux d'OMr.
- UVO Lantic : valorisation organique avec la production de compost destiné à un retour au sol pour les OMr et les déchets verts.
- Centre de tri Génériss - Ploufragan : valorisation matière via le recyclage des emballages ménagers.
- Centre de tri Ti Valo - Ploufragan : valorisation matière et énergie (Combustibles Solides de Récupération - CSR) de flux originellement orientés vers l'enfouissement.
- ISDND Lantic : enfouissement des déchets dits «ultimes».

LE TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHÈTERIES

- Gestion de l'ensemble des mouvements de bennes vers les filières dédiées.

LA POLITIQUE DE SENSIBILISATION

- Promouvoir les bons réflexes pour éviter la production de déchets et encourager le geste de tri auprès des citoyens.

- Sensibiliser via nos 2 pôles :

Maison du TRI à Génériss - Ploufragan
Tri, recyclage, consommation

Maison de la TERRE de Lantic
Prévention, déchets organiques



141 communes



320 000 habitants



220 000 tonnes de déchets collectés



24 déchèteries



I. Kerval Centre Armor, un syndicat de valorisation des déchets ménagers au cœur de la transition

A. La gestion des déchets en pleine mutation

Ces dernières années, sous l'impulsion des politiques européennes en matière d'environnement, la législation française a promulgué plusieurs lois faisant référence aux déchets ménagers. Celles-ci impactent nettement la gestion des déchets des ménages à l'échelle locale. On peut notamment en citer deux, la loi dite « de transition énergétique pour la croissance verte » de 2015 et celle plus récente de 2020 relative « à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ».

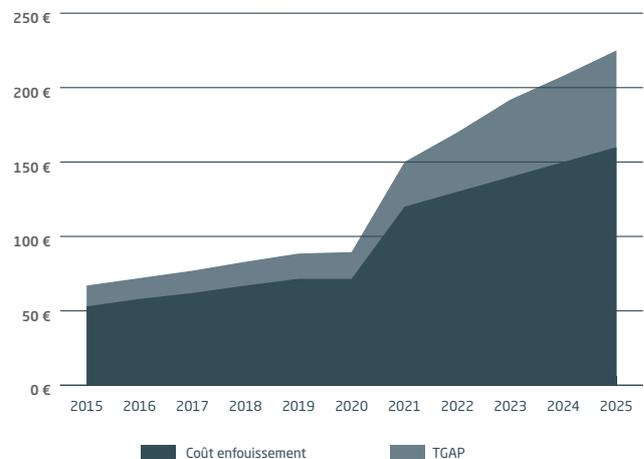
La première d'entre elles, introduisait des objectifs très ambitieux en matière de réduction des quantités produites et d'objectifs de recyclage :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers en 2020 par rapport à 2010 ;
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (enfouissement) d'ici à 2025 ;
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici à 2025 ;

Ces dernières années, afin de se conformer à ces objectifs, tout un arsenal de mesures réglementaires est venu consolider cette ambition en posant des obligations et diverses contraintes techniques et fiscales aux acteurs locaux de la gestion des déchets ménagers à savoir les intercommunalités. On pense ici à :

- L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, qui doit être déployée sur l'ensemble du territoire français pour 2022,
- L'obligation, en 2023, de proposer à chaque foyer, une solution de collecte séparée des déchets organiques qui sont, aujourd'hui, collectés dans la poubelle d'ordures ménagères,
- L'augmentation des taux de taxes appliqués aux déchets ayant pour destination l'enfouissement (TGAP : taxe générale sur les activités polluantes) ou l'incinération sans valorisation énergétique (de 12 €/t enfouis en 2018 à 65 €/t en 2025),
- La baisse des quotas annuels de tonnages autorisés en enfouissement,
- La mise en conformité des unités d'incinération quant aux seuils et mesures des rejets atmosphériques, etc...

Évolution du coût de l'enfouissement 2015 à 2025 en euros / tonne



L'ensemble de ces mesures, à l'évidence, vertueuses et nécessaires pour réduire l'impact carbone de l'activité de traitement des déchets n'en demeurent pas moins très impactantes techniquement et économiquement pour les collectivités en charge de cette gestion. Cela nécessite, en effet, d'adapter les modes de collecte et de traitement, d'investir dans la modernisation ou la création de nouveaux équipements (déchèteries, usines, etc...) et de prévoir des budgets à la hausse pour s'acquitter des surcoûts d'investissement et/ou de fonctionnement eu égard à l'augmentation des coûts de traitement... notamment pour les territoires qui restent très dépendants des solutions d'enfouissement.



B. Le positionnement de Kerval Centre Armor face à ces enjeux

Face à ces enjeux et en anticipation de la hausse de la TGAP qui pèsent sur le recours aux solutions d'élimination de type enfouissement et incinération, le syndicat Kerval Centre Armor a, depuis plusieurs années, engagé une politique volontariste afin de répondre aux obligations réglementaires et limiter ainsi les impacts budgétaires attendus. Pour ce faire, ces dernières années, en accord avec ses 5 intercommunalités, la structure a investi massivement (30 millions d'euros entre 2014 et 2017) dans deux outils industriels de tri/valorisation des déchets ménagers, à savoir :

- Le centre de tri de collecte sélective, GENERIS, qui accepte les extensions de consignes de tri des emballages plastiques depuis 2014,
- L'unité de tri-valorisation des déchets résiduels, Ti Valo, qui accueille les tonnages qui partaient jusqu'en 2017 en enfouissement direct. Via du tri et la production de combustibles, ce type d'équipement industriel a permis de réduire de plus de 60%, notre dépendance à l'enfouissement.



Certes, les montants d'investissements induits par la mise en place de tels équipements techniques ainsi que les coûts de fonctionnement de ces deux installations qui emploient plus de 100 salariés, sont importants et coûteux pour les finances locales, mais ils permettent tout à la fois d'obtenir des performances de valorisation matière significatives et d'amortir l'impact économique des mesures gouvernementales.

Toutefois, nous n'en sommes qu'au milieu du gué et l'adaptation de nos équipements publics pour se conformer à l'application de nouvelles normes et à la réduction toujours plus significative de notre dépendance à l'enfouissement, nécessiteront de nouveaux investissements. A défaut, le territoire se devra de recourir à de la prestation de traitement des déchets ménagers via des marchés publics

passés avec des opérateurs privés disposant de solutions, mais sans aucune garantie sur la maîtrise des coûts induits malgré une mise en concurrence des candidats.

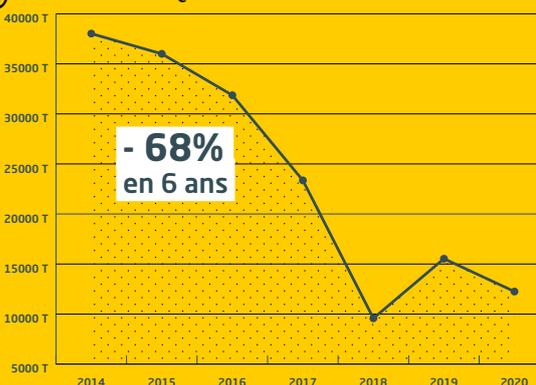
C'est dans ce sens qu'en 2020, le syndicat a lancé une étude afin de réfléchir à l'avenir de l'UVE de Planguenoual et ses potentialités d'évolution. La même question se posera pour l'UVO de Lantic dans les toutes prochaines années.

Mais qu'on se le dise, malgré les efforts de chacun dans son quotidien pour limiter sa production de déchets et appliquer les bonnes consignes de tri, inévitablement la facture « déchet » des ménages va augmenter mais il en va ainsi de toute activité économique qui se donne pour objectif une mutation vers un modèle plus écologiquement acceptable en préservant l'avenir des générations futures.

Évolution de la collecte sélective sur le territoire Kerval de 2014 à 2020



Évolution de notre niveau de dépendance à l'enfouissement - Kerval de 2014 à 2020





II. Compétences et organisation des services

A. Compétences statutaires

Pour rappel, Kerval Centre Armor est une structure publique de coopération intercommunale de type syndicat mixte regroupant 5 collectivités (voir tableau ci-dessous).

Le Comité Syndical est l'organe décisionnel, il est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque adhérent du Syndicat.

Kerval Centre Armor s'appuie également sur les services chargés de la gestion quotidienne du syndicat ainsi que son animation. (Voir organigramme des services)

1. Compétences

Le syndicat a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés (tri, valorisation, compostage, incinération, transport, stockage, gestion du passif, et toutes autres filières et process techniques à même de répondre aux exigences du développement durable...).

Il assure en conséquence les études, les acquisitions foncières, la réalisation et la gestion des installations et des équipements nécessaires pour mener à bien ses missions.

2. Limites de compétences entre le syndicat et ses adhérents

Répartition des compétences à partir du 1^{er} janvier 2020

COLLECTE OMr et TRI SELECTIF	DÉCHÈTERIES		TRAITEMENT OMr et CS
	Haut de Quai	Bas de Quai	
Leff Armor Communauté	Kerval Centre Armor	Kerval Centre Armor	Kerval Centre Armor
Saint-Brieuc Armor Agglomération			
Lamballe Terre et Mer			
Loudéac Communauté Bretagne Centre			
Dinan Agglomération (secteur Matignon)			

La collecte en mélange, la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, la réalisation et la gestion des déchèteries en «haut de quai» sont de la compétence des établissements publics, membres de Kerval Centre Armor.

En ce qui concerne le transport, il est compétent pour effectuer les transferts des déchets issus du territoire. En ce qui concerne les déchèteries :

- > Les flux pris en charge dans le cadre d'une REP sont de la compétence des EPCI ;

Kerval Centre Armor prend en charge le transport des déchets chargés en caisson, type ampliroll ;

- > Le syndicat prend également en charge le transport et le chargement des déchets reçus sur la plateforme faisant l'objet d'une prestation de traitement in situ réalisée par Kerval.

3. Activités au titre de la vocation fédératrice du syndicat et activités accessoires

i- Filières REP

Avec l'accord de ses membres, le syndicat peut agir pour le compte des EPCI l'ayant mandaté par convention spécifique, pour la négociation et la gestion des contrats avec les éco-organismes.

ii- Assistance technique

Kerval Centre Armor, dans le cadre de sa mission de service public et de son expertise, pourra assurer des missions techniques et administratives ainsi que des prestations intellectuelles et de service, pour le compte de ses membres, conformément à la législation en vigueur.

iii- Déchets hors périmètre de compétence ou géographique

Le syndicat pourra traiter des déchets compatibles avec les installations dans le respect de chaque arrêté préfectoral d'exploitation tels que :

- > les boues de STEP,
- > les déchets hospitaliers,
- > les algues vertes,
- > les déchets provenant des services publics de nettoyage

et de propreté, d'activités nécessaires pour garantir la salubrité publique,

- > les DAE (Déchets d'Activité Economique) et assimilés...

Enfin, dans le respect des lois et règlements en vigueur, le syndicat pourra effectuer des prestations relevant de sa compétence pour le compte de tiers.



B. Comité syndical et instances exécutives



Le Comité Syndical

Kerval Centre Armor est administré par un Comité Syndical composé de 37 délégués-élus des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), membres du syndicat.

Chaque collectivité territoriale est représentée par un minimum de 2 délégués titulaires + 1 délégué/tranche de 10 000 habitants complémentaires. A cela s'ajoute, pour chaque EPCI, la désignation de suppléants à hauteur de 50% du nombre de titulaires. En cas d'empêchement d'un titulaire, ce dernier peut se faire représenter par l'un des délégués suppléant de sa collectivité d'origine.

Le Comité Syndical se réunit, sur convocation du Président, chaque fois qu'il est nécessaire et au moins 4 fois par an. Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat, notamment :

- l'élection du Président et des autres membres du bureau
- le vote du budget et du compte administratif
- la conclusion des contrats et marchés
- la décision d'ester ou de défendre en justice

Le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

Le Bureau

Le Bureau permanent est composé de membres délégués du comité syndical. Il comprend :

- Le Président,
- Les 5 Vice-Présidents,
- 9 autres délégués.

Le Bureau gère les affaires courantes dans le cadre des délégations que lui attribue le comité syndical, et participe, sur l'initiative du Président, à la préparation des délibérations.

Le Président

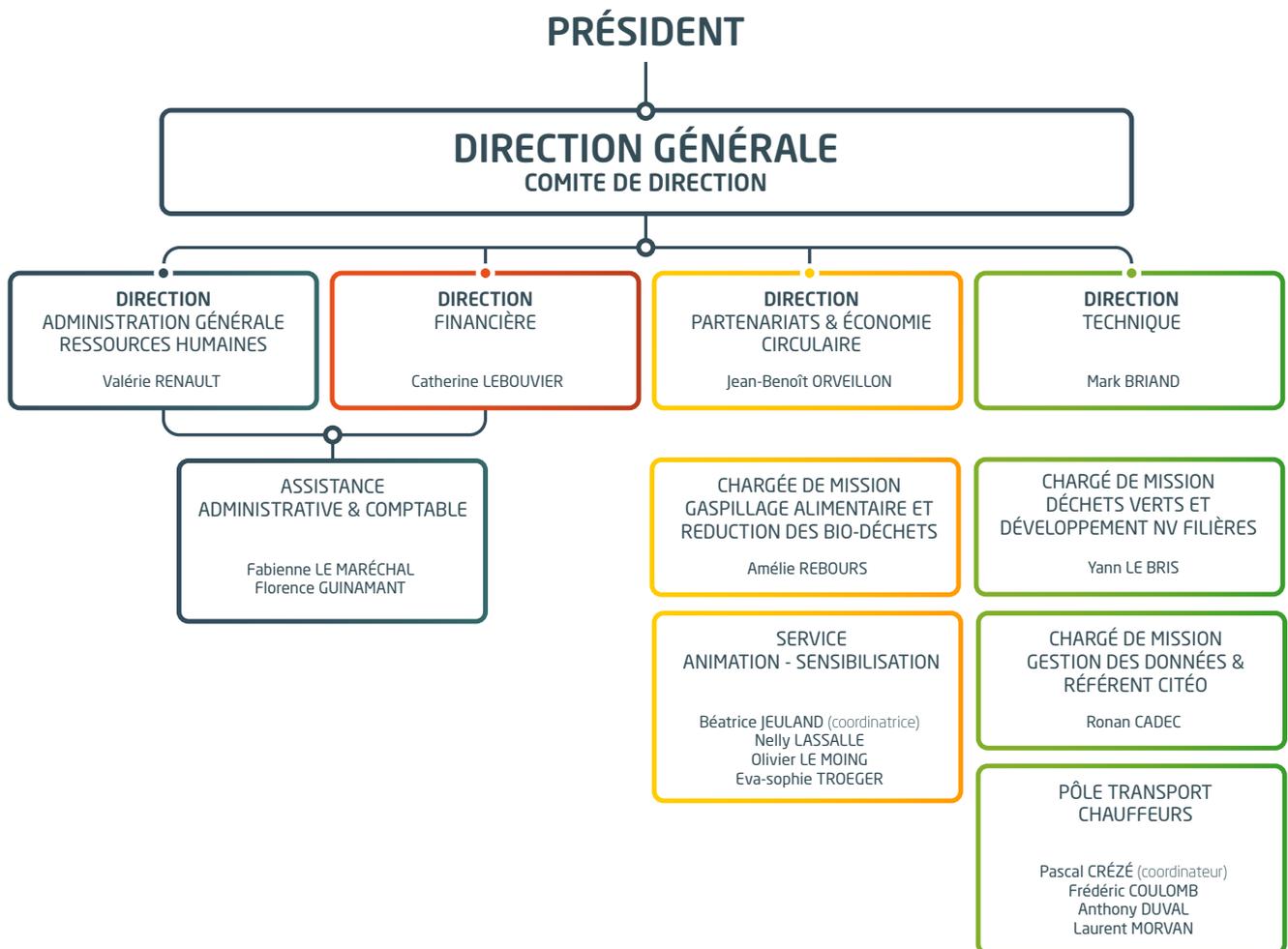
Le Président est en charge de l'exécutif au sein du syndicat mixte. Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents.

Il est également le chef des services du syndicat.



C. Organisation des services





D. Synthèse du bilan social 2020

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application *www.bs.donnees-sociales* des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

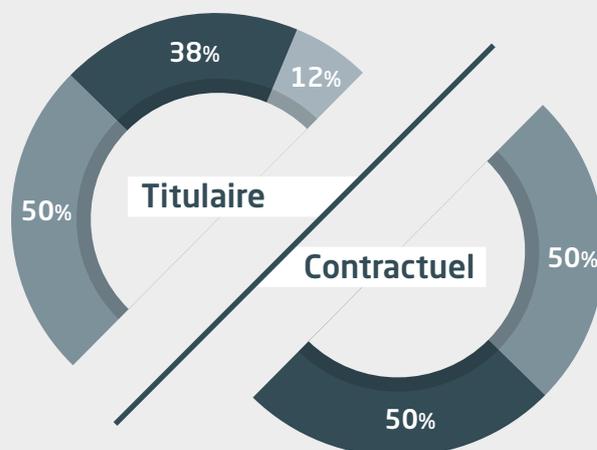
Effectifs

- Fonctionnaires **16**
- Contractuels permanents **2**
- Contractuels non permanents **1**

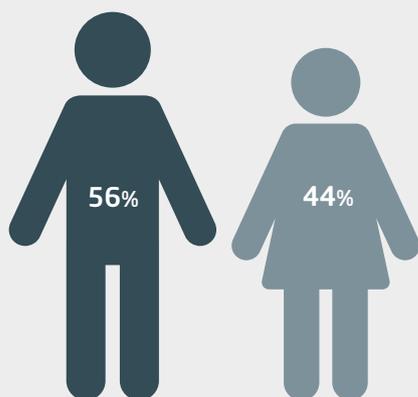


Répartition par filière et par statut

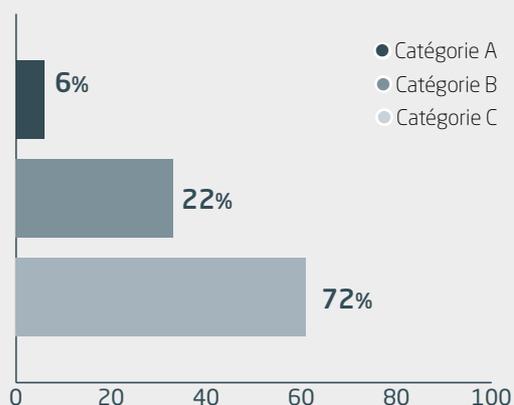
- Administrative
- technique
- Animation



Répartition des agents par genre



Répartition des agents par catégorie



La totalité de la **synthèse du bilan social 2020** est à retrouver en annexe.



III. Les installations de traitement (propriété Kerval)

L'UNITÉ DE VALORISATION ORGANIQUE

Historique

1980 Création de l'usine et du site d'enfouissement adjacent.

2004 Modernisation de l'unité de valorisation organique de Launay-Lantic permettant de produire un compost répondant à la charte CERAFEL et à la norme NFU 44-051.

2007 Certification OHSAS 18 001

2009 Mise en conformité odeurs avec implantation de casiers ventilés pour la maturation du compost.

Création de box complémentaires pour le traitement des algues vertes de la baie de Saint-Brieuc.

2017 Aménagement de la tour d'affinage pour intégrer une zone de transfert des refus grossiers (> à 30mm) à destination de Ti Valo.



Chiffres clés

6

EMPLOIS

UN COMPOST QUI RÉPOND À LA NORME

NFU 44 051

ET À LA CHARTE CERAFEL

ENVIRON **9 000t** DE COMPOST PRODUITS À VOCATION PRINCIPALEMENT AGRICOLE

Fiche d'identité

Exploitant :

CNIM Ouest Armor

Marché à échéance : 30/06/2028

Capacité nominale :

- > 15 000 t OMr/an
- > 10 000 t/an déchets verts
- > 20 000 t/an algues vertes

Flux entrants :

- > OMr / déchets verts / algues vertes
- > Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

- > Compost urbain (OMr+DV)
- > Compost déchets verts



FOCUS SUR

LE TRAITEMENT DES ALGUES VERTES

Flux réceptionnés :

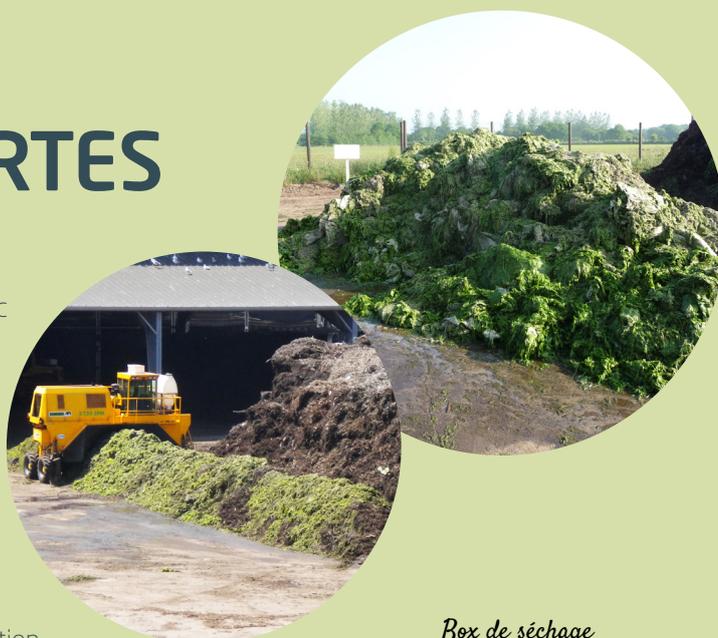
Les algues vertes traitées sur le site de Launay-Lantic sont collectées sur l'estran par les collectivités touchées par le phénomène des marées vertes en Côtes d'Armor.

Bien que constituées à 95% d'eau, l'opération de ramassage des algues fraîches provoque l'apport de sable dans le flux à traiter. Celui-ci peut aussi contenir des macro déchets marins et des galets.

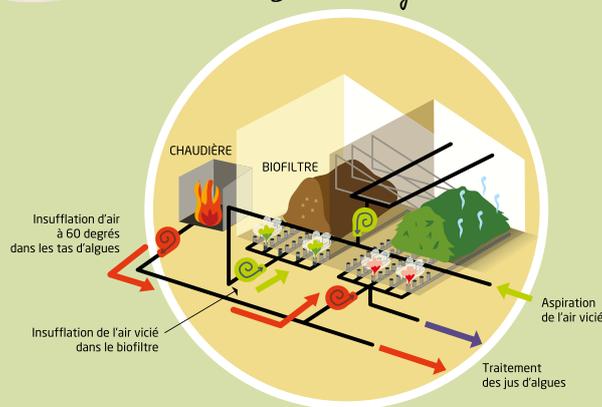
Procédé de traitement :

Les algues vertes sont mélangées dès leur réception à un structurant ligneux (branchages) issu du criblage des déchets végétaux à raison d'un volume d'algues pour un volume de structurant. Le mélange est rentré dans des box de fermentation-séchage pour une durée de 2 semaines. Le produit est ventilé en permanence par de l'air chauffé à 60°C afin d'accélérer l'évaporation de l'eau des algues tout en garantissant le maintien du mélange en oxygénation permanente.

Après 2 semaines, le mélange est sorti des box pour être criblé à 30 mm afin d'en extraire le structurant ligneux, les galets et les macro-déchets qui peuvent être collectés avec les algues. A noter que le structurant récupéré est réutilisé dans le process pour les apports suivants.

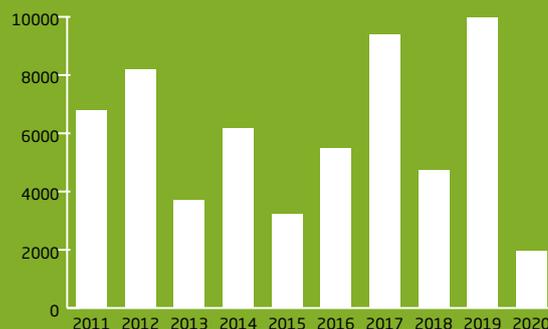


Box de séchage



La matière sèche du produit finit (fraction inférieure à 30mm) est composée essentiellement de sable et de coquillages, d'une fraction fine du structurant et de la matière organique compostée des algues. Le produit est conservé en stabilisation sur le site pendant une durée d'un an afin de prévenir tout risque de présence d'hydrogène sulfuré (H2S) lors de son utilisation finale.

Tonnages d'algues vertes réceptionnées sur l'UVO de Lantic





L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Historique

1992 Mise en route opérationnelle de l'usine

2002 Travaux au niveau de la filtration des fumées : augmentation de la surface filtrante de 30%.

2007/2012 L'UVE de Lamballe est réglementée par un nouvel Arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2007 et par un arrêté préfectoral complémentaire du 23 décembre 2012

2013 Agrandissement des locaux sociaux

2014 Un préleveur en semi continu de dioxines et furanes est installé et mis en service

2018 L'UVE est certifiée ISO 50 001



Chiffres clés

14
EMPLOIS

ENVIRON
500 000
EUROS DE REVENTE ÉLECTRIQUE

22% DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE ENVOYÉE SUR LE RÉSEAU.

Fiche d'identité

Exploitant :

Suez Environnement

Marché à échéance : 01/11/2023

Capacité nominale :

44 000 t/an

Flux entrants :

- > OMr
- > Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

- > Métaux ferreux
- > Mâchefers
- > Réfiom



Scannez le QR code
pour visionner la vidéo
du fonctionnement de Générés



LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE GÉNÉRÉS

Historique

- 2001** Ouverture de l'usine en octobre.
- 2007** Installation d'une machine de tri optique ternaire sur la ligne des plastiques-métaux.
- 2013** Refonte complète de l'ensemble du process, passerelles et cabines, qui permet pratiquement de doubler la capacité de tri du centre.
- 2015** Agrandissement des locaux sociaux + création d'une salle pédagogique dédiée.
Mise en place d'une plateforme extérieure de stockage.
- 2016** Agrandissement des bâtiments de réception et d'expédition. Ajout d'équipements complémentaires en perspective de l'extension généralisée des consignes de tri.



Chiffres clés

60
EMPLOIS

13
SORTES DE
MATIÈRES 1^{ÈRES}
SECONDAIRES
EXTRAITES

18%
D'ERREURS
DE TRI
L'ENTRANT

+ DE **20Kt**
DE PRODUITS ENVOYÉS
VERS LES FILIÈRES
DE RECYCLAGE

Fiche d'identité

Exploitant :

Suez Environnement
Marché à échéance : 31/12/2022

Capacité nominale :

35 000 t/an en 100% extension
de consignes de tri

Flux entrants :

> Déchets issus de la collecte sélective

Flux sortants par famille :

- > Plastiques rigides et souples
- > Métaux ferreux et non ferreux
- > Papier-carton
- > Refus



Scannez le QR code pour visionner la vidéo sur la **génése de Ti Valo**



L'UNITE DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE & ÉNERGIE TI VALO

Historique

2014 Attribution du marché public "conception, réalisation, exploitation" de l'unité des Châtelets à l'entreprise Guyot Environnement en juillet.

Démarrage du marché effectif au 1^{er} novembre.

2015/2017 Déconstruction du process de compostage précédent. Agrandissement des bâtiments d'exploitation et mise en place du nouveau process

2017 Juin : mise en service industrielle des 2 ateliers de tri.

Octobre : inauguration de la nouvelle unité dans le cadre du Recyclage en fête 1^{ère} édition.



Chiffres clés

42
EMPLOIS

+ DE
20kt
DE CSR
PRODUITS
HORS BOIS B

70%
TAUX DE VALORISATION GLOBALE
DONT 40% DE CSR

Fiche d'identité

Exploitant :

Guyot Environnement
Marché à échéance : 21/06/2024

Capacité nominale :

65 000 t/an

Flux entrants :

- > Encombrants
- > Refus de tri et de compostage
- > Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

- > Plastiques, papier-carton, Métaux
- > Bois
- > Combustibles Solides de Récupération
- > Gravats/inertes
- > Refus



L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Historique

1980 Création du site d'enfouissement et de l'usine adjacente.

2000 Depuis cette date, les 5 derniers casiers sont conformes aux nouvelles règles d'étanchéité et de gestion des lixiviats.

2017 Entrée en exploitation du dernier casier disponible en octobre d'un volume de 43 000m³



Chiffres clés

CASIER F

43 000
M³

14 000t

CAPACITÉ ANNUELLE
RÉGLEMENTAIRE MAXIMUM

AU 31/12/20

15 000 M³
RÉSIDUELS

DURÉE DE VIE AU
31/12/20

2 À 3 ANS

SELON VOLUME
ANNUEL ENFOUI

Fiche d'identité

Exploitant :

CNIM Ouest Armor

Marché à échéance : 30/06/2028

Capacité réglementaire maximum :

14 000 t/an

Flux entrants :

Refus < 30 mm provenant de Ti Valo

Déchets des Activités Économiques



Événements marquants et politique de sensibilisation

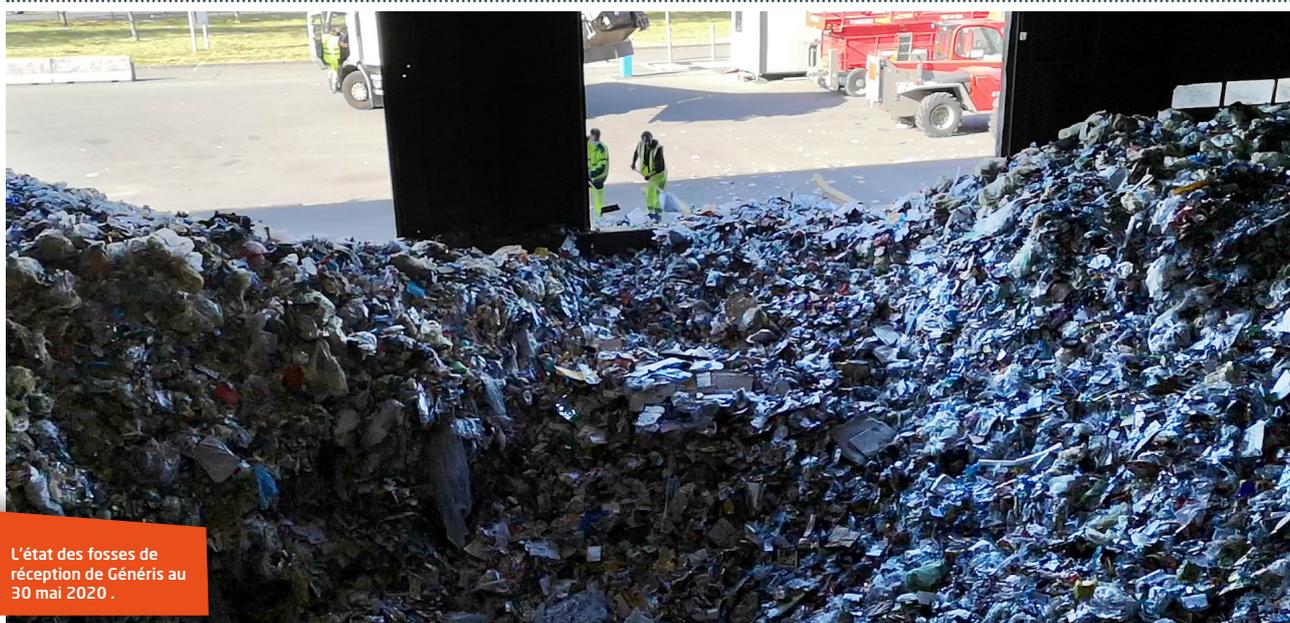




IV. Événements marquants 2020

A. La vie du syndicat

1. La crise sanitaire



L'état des fosses de réception de Générès au 30 mai 2020 .

Le lundi 16 mars 2020, le Président de la République instaurait la 1^{ère} période de confinement eu égard à la propagation du virus COVID-19. Dès le lendemain matin, les services du syndicat s'activaient pour préparer au mieux la période de confinement, échangeant avec l'ensemble des exploitants des installations de traitement afin d'assurer la continuité de service.

Sur notre territoire, l'ensemble des installations ont ainsi été maintenu en plein fonctionnement à l'exception de l'usine Ti Valo, qui a assuré son activité de transfert des OMr mais a dû stopper son centre de tri dans la mesure où les déchèteries de la zone étaient fermées. Quant au centre de tri des emballages, Générès, il est resté ouvert à l'instar de 50% des unités de ce type en France.

Globalement, cette période n'a pas occasionné de dysfonctionnement significatif grâce à l'implication et au professionnalisme de nos équipes exploitantes qui ont assuré leurs missions malgré des conditions de travail complexes en raison, notamment, de l'adaptation des postes et des équipements au contexte sanitaire.

Quelques impacts notables ont, toutefois, été constatés au niveau de la composition des déchets qui a sensiblement évolué pendant cette période. Plus particulièrement en matière de collecte sélective avec un flux important

de déchets recyclables composés de toujours plus d'emballages plastiques et cartons et moins de papiers de type journaux et papier bureautique. Résultat : une baisse de productivité consécutive à un ralentissement du débit des lignes de tri afin d'absorber ce surplus d'emballages légers et un centre de

de conséquence, un 3^{ème} poste de travail de nuit a été mis en place pour toute la période estivale.

À noter que par délibération en date du 8 septembre 2020, les élus du bureau ont validé la participation du syndicat aux primes versées aux salariés ayant travaillé pendant la période de confinement à hauteur de 50%.



Ploufragan
Kerval Centre Armor rend hommage à ses salariés

L'entreprise Kerval Centre Armor a rendu hommage à ses salariés pour leur travail pendant la période de confinement, jeudi.

Judi, l'entreprise Kerval, le centre de tri Générès, a réuni ses salariés pour les remercier de leur travail pendant la période du confinement.
« Beaucoup de centres de tri se sont posés la question de maintenir leur activité ou pas. Ici, ils ont choisi de maintenir ouvert le centre de traitements des déchets pendant les deux mois de confinement, en accord avec Suuz, l'exploitant de l'établissement, qui gère la maintenance des équipements et la gestion du personnel.
Thierry Burot, président de Kerval Centre Armor, voulait en profiter pour remercier les salariés et les rencontrer. Une soixantaine de personnes travaillent à Kerval.
« À la suite du confinement, on voulait remercier les salariés pour leur travail. Il y a eu légitimement de vraies inquiétudes sur la sécurité des salariés, avec un enjeu économique considérable. S'il n'y avait pas eu les poubelles jaunes, tout serait parti dans les poubelles marron, confie Thierry Burot. Ce sont des métiers qui sont souvent dévalorisés et on voulait leur rendre hommage. »

2. Nouvelle mandature



Suite aux élections municipales dont le 2^{ème} tour a eu lieu en juin 2020, le syndicat a renouvelé les membres de son assemblée pour le mandat 2020-2026. Le comité syndical d'installation a eu lieu le vendredi 25 septembre 2020 à Saint-Brieuc.

Monsieur Rémy MOULIN, maire de Ploufragan et vice-président en charge des déchets au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération, **est élu président de la structure** pour une durée de 6 ans.

À ces côtés, 5 vice-présidents sont également élus :

- **1^{er} Vice-Président : Jean-Luc COUËLLAN**, maire de Rouillac et vice-président en charge des déchets à Lamballe Terre et Mer.
 - > Délégation à Kerval : en charge du bas de quai et des relations avec les éco-organismes et repreneurs matières.
- **2^{ème} Vice-Président : Yvon LE JAN**, maire de

Plouguenast-Langast, et vice-président en charge des déchets à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- > Délégation à Kerval : en charge des exploitations et des voies innovantes.
- **3^{ème} Vice-Président : Dominique PRIGENT**, adjoint à la mairie de Lanvollon et vice-président en charge des déchets à Leff Armor Communauté.
 - > Délégation à Kerval : en charge des finances.
- **4^{ème} Vice-Président : Christian LE MAITRE**, maire de Lantic.
 - > Délégation à Kerval : en charge de la politique de Sensibilisation-Prévention.
- **5^{ème} Vice-Président : Marcel SÉRANDOUR**, maire de Tréveneuc.
 - > Délégation à Kerval : en charge des ressources humaines.

3. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Par un courrier en date du 1^{er} avril 2019, la Chambre Régionale des Comptes avisait Kerval d'un contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte à compter de l'exercice 2014 jusqu'à la période la plus récente. Suite à un contrôle d'environ 8 mois, la Chambre Régionale des Comptes a adressé son rapport d'observations provisoires début décembre 2019 autorisant le syndicat à répondre dans un délai de 2 mois.

Le président de l'époque, Monsieur Thierry BURLLOT, a

répondu à celui-ci début février 2020 et a sollicité une audition complémentaire qui a eu lieu en date du 11 mars 2020.

La notification du rapport d'observations définitives et de ses réponses est intervenue le 29 juillet 2020 et a donné lieu à communication et à débat au sein de l'assemblée délibérante, le 28 octobre 2020.



La synthèse du rapport telle que proposée par la Chambre Régionale des Comptes

Le syndicat mixte Kerval Centre Armor, né le 1^{er} janvier 2014 de la fusion de quatre syndicats chargés du traitement des déchets, assure le traitement des déchets ménagers et assimilés de 54,4 % des habitants des Côtes-d'Armor répartis sur 149 communes. En 2018, ce sont 211 486 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui ont été traitées, soit 9,4 % des ordures ménagères résiduelles collectées en Bretagne.

UN BON POSITIONNEMENT DU SYNDICAT EN TERMES DE COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis 2014, l'établissement s'est donné comme priorité de développer sa filière tri-valorisation en élargissant la collecte sélective et en renforçant le tri de ses déchets. Cette politique lui a permis de mieux valoriser ses déchets, de faire progresser les recettes liées à leur revente et ainsi de dégager des excédents financiers importants qui ont compensé le déficit d'autres filières de traitement (tri-compostage et tri des déchets ultimes). Le syndicat mixte dispose globalement d'un bon positionnement en terme de coût pour l'ensemble de ses filières de traitement. Même si le coût aidé par habitant a progressé de 29 % depuis 2014 et atteint 20,62 €/hab en 2018 (15,95 € en 2014), il demeure notablement inférieur à la moyenne nationale constatée par l'Ademe (47 €/hab en 2014).

LA FRAGILITÉ DE CERTAINES FILIÈRES DE TRAITEMENT PRÉSENTE DES RISQUES POUR LE SYNDICAT

Le syndicat dispose depuis 2017 d'une unité de tri-valorisation (Ti Valo) dont une des missions principales est d'assurer la valorisation optimale des flux de déchets ultimes jusqu'alors dirigés vers l'enfouissement. Si l'intérêt de cet outil ne semble pas être remis en cause, compte tenu de la progression à venir des coûts de traitement de ces déchets par les procédés d'enfouissement ou d'incinération, cette filière de traitement est actuellement déficitaire (-1 M€ en 2018) et pèse significativement sur les finances du syndicat. Afin de limiter ce déficit, l'établissement doit notamment augmenter les volumes

traités par cette unité et si nécessaire faire progresser les tarifs de traitement des déchets.

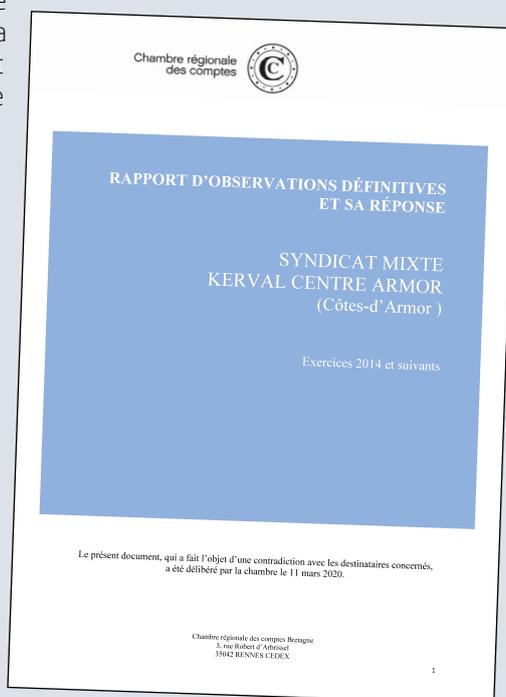
Afin de maintenir son taux d'utilisation à un niveau élevé (99 % en 2018) et se conformer aux mises aux normes imposées au titre des installations classées de son unité de valorisation énergétique située à Planguenoual, le syndicat doit réaliser 5,83 M€ d'investissements avant 2024. Compte tenu de la progression importante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de l'ancienneté de l'équipement (29 ans), le syndicat doit définir rapidement une stratégie sur le devenir de cette unité et sur le niveau des investissements à prévoir en conséquence.

L'unité de traitement des algues vertes, située sur le site de Launay Lantic, a connu des dysfonctionnements, durant l'été 2019, résultant de circonstances exceptionnelles. Toutefois, depuis sa mise en place en 2011, cette unité apparaît adaptée aux besoins de traitement de la baie de Saint-Brieuc. Afin d'éviter que ce type de dysfonctionnements dommageables ne se réitère, le syndicat doit formaliser et renforcer sa procédure de réception des algues vertes pour optimiser les modalités de traitement.

UNE SITUATION FINANCIÈRE TENDUE QUI LIMITE LES POSSIBILITÉS D'INVESTISSEMENT DU SYNDICAT

Si le syndicat réussit à dégager des excédents de son cycle d'exploitation (produits d'exploitation supérieurs aux charges), il ne dispose pas d'un autofinancement suffisant pour ses investissements. Suite aux importants investissements réalisés entre 2015 et 2017, financés à plus de 78 % par l'emprunt, la charge annuelle de la dette n'a pas permis de dégager d'autofinancement entre 2014 et 2017. Cette situation, conjuguée à des prévisions surévaluées d'excédent de la section d'exploitation, a conduit le syndicat à puiser dans son fond de roulement, qui est devenu largement négatif à partir de 2017. Dans ces conditions, son programme pluriannuel d'investissements 2020-2024, estimé à 7,78 M€, paraît difficilement soutenable en l'état actuel de ses finances.

Pour dégager des résultats d'exploitation permettant



de rétablir une capacité d'autofinancement suffisante, le syndicat dispose de deux moyens d'action. D'une part, baisser ses charges, en renégociant et en étalant la dette afin de réduire les annuités du capital, en optimisant les charges liées aux différents contrats d'exploitation et en agissant sur les dépenses générales de l'établissement. D'autre part, faire progresser ses recettes, notamment en augmentant les volumes traités, en révisant les modalités de reversement aux collectivités membres de certaines recettes, en améliorant certains process, et, en dernière limite et si nécessaire, en augmentant des tarifs.

LE PILOTAGE ET LA GESTION DU SYNDICAT MIXTE NÉCESSITENT D'ÊTRE RENFORCÉS

Suite aux constats de la chambre, le syndicat a clarifié et modifié ses statuts. Les délégations de compétences et de signatures doivent être revues afin de se conformer aux dispositions du code général des collectivités territoriales applicables. Il doit également renforcer les relations avec ses collectivités membres.

Si l'organisation en matière de commande publique apparaît globalement cohérente, il convient de la renforcer en dotant l'établissement d'un règlement intérieur pour

sa commission d'appel d'offres et en assurant un travail de suivi effectif des cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la phase de passation des marchés d'exploitation de ses unités de traitement, afin d'éviter les risques d'annulation d'une procédure. Il importe aussi d'assurer le suivi renforcé du contrat d'exploitation de l'unité Ti-Valo.

La durée annuelle du temps de travail effectif des agents, qui varie de 1 551 heures à 1 586 heures par an, est inférieure à la durée réglementaire fixée à 1 607 heures par an. Cette différence, irrégulière, ainsi que l'attribution non fondée de congés d'ancienneté aux agents entraînent un surcoût pour le syndicat évalué à 21 296 € pour l'année 2018. Les outils de gestion des ressources humaines doivent être améliorés et renforcés, notamment en matière de suivi du temps de travail. La fixation et l'attribution de certaines primes devront être précisées afin de se conformer aux textes en vigueur.

—
Le rapport d'observations définitives avec les réponses du syndicat est téléchargeable ici ou à la dernière page du rapport.

B. Techniques

1. La campagne de mesures de l'air à destination des riverains du site de traitement des algues vertes de Lantic

Suite aux difficultés constatés dans le fonctionnement de l'usine de Lantic sur le traitement des algues vertes lors de l'été 2019 et conformément aux engagements que le syndicat a pris avec le collectif de riverains du site, Kerval a lancé une opération de mesure de la qualité de l'air durant la saison 2020.

Sur ce sujet, Kerval Centre Armor s'est ainsi rapproché d'AIR BREIZH afin de disposer des instruments nécessaires à la mesure des odeurs et de l'hydrogène sulfuré. Concrètement, l'association nous a proposé l'organisation suivante :

- Sur site : mise en place d'un analyseur d'hydrogène sulfuré en continu et d'une station météorologique. L'analyseur permettra d'obtenir des mesures représentatives des concentrations maximales observées dans le secteur. La station météorologique sera disposée sur site et permettra une meilleure interprétation des données de mesures en fonction des conditions locales de vents.
- Chez les riverains : mise en place de capteurs de mesures d'hydrogène sulfuré en continu (mesure indicative) et fourniture de moyens de prélèvements ponctuels. Ces capteurs seront disposés proches



des habitations des riverains du site. Ils permettront un enregistrement en continu des concentrations en hydrogène sulfuré et donc une comparaison au seuil sanitaire défini sur 24h et au seuil de nuisances olfactives défini sur 30 minutes.



- En complément, des tubes de prélèvements passifs d'hydrogène sulfuré seront également fournis à l'exploitant afin de réaliser des prélèvements ponctuels chez les riverains en cas de plaintes.

Durant la campagne 2020, couvrant l'ensemble de la période de traitement des algues, les valeurs maximales relevées sur les sites riverains sont inférieures à 8 µg/m³, soit près de 20 fois inférieur à la valeur guide.

La surveillance a été effectuée du 28/05/20 au 27/10/20 soit pendant la totalité de la saison de traitement des algues 2020. Vous retrouverez ci-dessous, la synthèse des résultats des mesures 2020 comparés à ceux de 2015 et 2019. Pour information, l'OMS fixe une valeur guide pour la protection de la santé de 150 µg/m³ en moyenne journalière.

Le rapport Air Breizh 2020 sur le suivi des concentrations dans l'air en hydrogène sulfuré est téléchargeable [ici](#).



Résultats des mesures en hydrogène sulfuré (en µg/m³)

		2015	2019	2020			
		Site Kerval	Site Kerval	Site Kerval	Loges	Ville Neuve	Petite Rue
		du 9/04 au 18/09/15	du 18/07 au 19/09/19	du 28/05 au 03/11/20	du 25 au 27/10/20		
P25 (1 ^{er} quartile)	données horaires	1.0	0.9	0.6	0.0	0.3	0.0
P50 (médiane)		2.0	1.9	1.5	1.9	2.8	2.3
moyenne		3.8	4.6	3.8	2.2	2.5	2.4
P75 (3 ^{ème} quartile)		4.3	4.6	3.0	4.3	4.3	4.7
maximum horaire		261	132	605	19.9	13.4	18.1
moyenne journalière	150 µg/m ³ (valeur guide sanitaire)	3.9	4.6	3.8	2.2	2.6	2.3
maximum journalier		84	21	83	5.6	6.2	8.1

2. Renouveau du marché de l'Usine de Valorisation Organique de Lantic



De gauche à droite : Christian Le Maître (maire de Lantic), Jean-Yves Le Guern (responsable d'exploitation de l'UVO), Thierry Burlot (Président de Kerval à cette date), Bernard Joly (Directeur CNIM Ouest Armor) et Serge Le Coadoux (Directeur régional CNIM Ouest Armor)

Signature du nouveau marché d'exploitation le 26 juin 2020

Le marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Organique de Lantic arrivant à échéance au 31 décembre 2019 suite à un contrat de 10 ans, une nouvelle mise en concurrence avait été lancée en fin d'année 2019 afin de retenir le nouvel exploitant de l'installation pour une durée de 8 ans.

Pour rappel, les activités du site sont :

- Traitement des ordures ménagères résiduelles par compostage (par Tri Mécano-Biologique),
- Valorisation des déchets verts de la zone,
- Exploitation du site d'enfouissement,
- Traitement des algues vertes.

Par délibération en date du 19 mai 2020, les élus du comité syndical acte la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 30 avril de retenir l'entreprise sortante, à la savoir la société CNIM, pour exploiter le site pour les 8 prochaines années à compter du 1er juillet 2020.

A noter que dans le cadre de ce marché, un certain nombre d'investissements sont d'ores et déjà programmés :

- Renouvellement d'une partie du parc roulant

- Changement du balistique de la tour d'affinage
- Achat d'un nouveau crible Déchets Verts//Usure prématurée à cause des algues vertes
- Refonte global du contrôle commande
- Remplacement / mise à niveaux du pont-bascule et du pont-roulant

3. UVE de Lamballe Armor : lancement de l'étude



Dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, le magistrat instructeur a préconisé la mise en place d'une étude (Recommandation N°1) sur le devenir de l'unité de Valorisation Énergétique de Lamballe Armor. En effet, la montée en puissance des taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour les incinérateurs qui ne valorisent pas la chaleur ainsi que la perspective de la mise aux normes de l'installation par rapport aux BREF-incinération (réglementation européenne) notamment au niveau des mesures et contrôles complémentaires des fumées issues d'incinération, nécessitent une réflexion sur la destination future de l'usine.

Selon la Chambre, cette étude permettra à la collectivité de « se déterminer sur l'option à mettre en place afin de limiter l'impact financier de la TGAP, estimer le montant des investissements nécessaires pour mettre en place une solution adaptée aux besoins du territoire, puis assurer sa programmation et son financement ».

C'est pourquoi, en accord avec la recommandation de la Chambre, les élus du Bureau, en date du 18 février 2020, ont décidé le lancement d'une étude sur la question. Le 14 mai 2020, le cabinet SAGE ENGINEERING est retenu pour réaliser une étude d'opportunité sur le devenir de l'UVE de Lamballe Armor autour de 3 scénarios :

- **Scénario 1** : La fermeture de l'UVE à l'échéance du contrat d'exploitation en fin d'année 2023, > Option écartée par les élus dès novembre 2020,
- **Scénario 2** : La mise en conformité réglementaire stricte (Réglementation BREFs) avec valorisation de la chaleur pour atteindre 65% de performance énergétique (aujourd'hui 22% en 100% revente électricité),
- **Scénario 3** : La reconversion du site en four à plus haute charge thermique pour valoriser les refus résiduels issus des opérations de tri sur Ti Valo, qui aujourd'hui continuent à aller en enfouissement.



4. Travaux divers

i- UVO : réparation du convoyeur



Suite à un accrochage du convoyeur d'alimentation de la tour d'affinage par un camion-benne d'un prestataire extérieur, la section endommagée a été remplacée par un nouveau convoyeur. La délicate opération a été réalisée par l'entreprise Castel de Landivisiau.

ii- Générís : phase 2



Mise en place d'un tapis de convoyage retour des papiers-cartons retrouvés sur la ligne de tri des plastiques à destination de la cabine de tri des papiers.

C. Actualités

En raison de la crise sanitaire qui a bousculé l'année 2020, le service animation/sensibilisation a été plus particulièrement impacté, notamment par la fermeture des écoles lors du 1^{er} confinement et les fortes restrictions qui

ont suivi pour l'accueil du public. C'est pourquoi, le rapport d'activité 2020 ne contient pas de «rétrpectives». Nous la retrouverons, espérons-le, en 2021.

1. COVID Service sensibilisation



À l'évidence, en raison de la crise sanitaire, cette année fut particulièrement complexe pour le service sensibilisation. Au niveau des animations GENERIS, entre les annulations/reprogrammations des visites, la mise en place de

protocoles spécifiques et l'aménagement des espaces pédagogiques en conséquence, l'équipe a dû faire preuve d'adaptabilité pour permettre la meilleure continuité possible des activités.

Il est à noter qu'en dehors des périodes de confinement stricts, jamais le centre de tri Générís n'a fermé ses portes à l'accueil des scolaires. Toutes les animations possibles ont été maintenues par les animateurs de Kerval aux conditions suivantes : masques obligatoires pour tous, gel hydroalcoolique à l'entrée des salles pédagogiques et adaptation des activités pour éviter les manipulations du matériel par toutes autres personnes que les animateurs eux-mêmes.

Finalement, très peu d'écoles ont vu leur venue complètement annulée. Avec de nombreux remerciements de la part des enseignants pour le maintien de ces animations, d'autant que pour beaucoup, c'était la seule sortie pédagogique de l'année.

2. Le sujet du Gaspillage alimentaire avait le vent en poupe en ce début d'année 2020.



Le 28 janvier, Kerval recevait une équipe de France 3 Bretagne au centre de tri Générès afin de suivre une de nos animations sur le gaspillage alimentaire. Les écoliers de l'école d'Uzel, présents ce mardi matin, ont joué le jeu de l'interview ainsi que notre animatrice Amélie Rebours qui a expliqué la démarche et le contenu de l'animation proposée aux écoles de notre territoire.

3. L'équipe de sensibilisation se forme aux techniques de jardinage.



Anne Renner de « Radis et Râteaux » a proposé, toute l'année, des journées et demi-journées de formation aux animateurs de Kerval afin qu'ils appréhendent mieux les enjeux de la vie des sols et les différentes techniques de préparation des jardins/potagers.

L'objectif de cette formation n'était pas de faire de nos animateurs des experts en la matière mais de leur donner les clés de la réussite et alimenter la construction des contenus pédagogiques des futures animations qui auront lieu sur la Maison de la TERRE de Lantic.

4. Des nouveaux élus qui découvrent les installations de Kerval



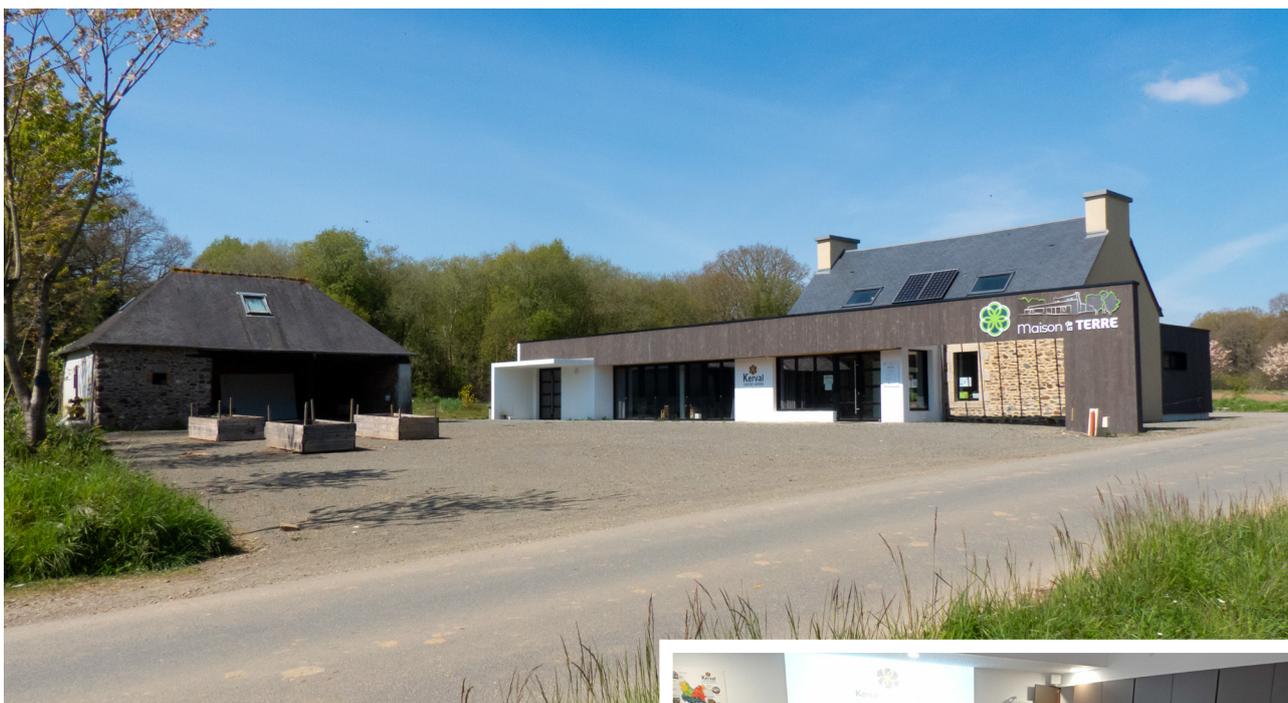
Suite à l'installation du nouveau comité syndical en septembre 2020, consécutive aux élections municipales de juin, le service sensibilisation et les techniciens de Kerval ont proposé aux nouveaux élus de la structure, des visites des installations.

Par groupe de 15 personnes en moyenne, les participants se sont vus présenter Kerval, ses compétences et les différents aspects du traitement et de la valorisation des déchets de notre territoire. S'en suivait des visites concrètes des différentes usines de Kerval, qui ont donné lieu à des moments d'échanges privilégiés entre les élus et les agents, notamment sur les enjeux à venir en matière de valorisation des déchets ménagers.



V. Sensibilisation / Prévention / Économie Circulaire

A. La Maison de la TERRE ouvre ses portes



Octobre 2020 : le chantier vient de se terminer et enfin le nouvel outil pédagogique de Kerval Centre Armor est livré. Dorénavant, place à son utilisation avec l'accueil de public sur le site pour évoquer entre autres les questions du gaspillage alimentaire, du déchet organique et de la gestion des végétaux.

Pour rappel, le projet initié en 2017, se veut être un espace de sensibilisation et d'éducation populaire sur l'importance des sols vivants grâce au retour au sol de la matière organique qui fait écho aux déchets fermentescibles (y compris algues vertes) pris en charge pour valorisation sur l'Unité de Compostage voisine. Un lieu ouvert, aux multiples usages, qui accueillera autant les scolaires que le grand public.

Pour l'équipe en charge de la prévention-sensibilisation, l'objectif de cette fin d'année 2020 est de prendre possession des lieux et de poser les jalons des futures animations qui s'y dérouleront dans les mois à venir, en habillant-préparant les espaces intérieurs et extérieurs, en finalisant le contenu pédagogique des séances prévues avec les collégiens et lycéens attendus sur site.

A terme, l'objectif est ainsi d'accueillir annuellement plus de 3 000 élèves issus des collèges du territoire Kerval à travers la mise en place de 2 journées d'animation



Animation auprès d'une classe de 6^{ème}

spécifique par semaine, auquel se rajouteront les divers autres publics venus à la Maison de la TERRE pour être initiés aux enjeux de la biodiversité (avec nos partenaires de la Fédération des Chasseurs), pour participer à des ateliers pratique de compostage, jardinage, cuisine anti-gaspi, etc, ou encore invités à des rencontres/débats sur les thématiques du zéro déchet.

Quant à l'inauguration officielle, elle est attendue pour la fin d'année 2021, l'occasion de présenter plus en détail l'outil pédagogique et ses finalités aux institutionnels, partenaires et grand public et enfin communiquer largement sur le programme de sensibilisation attendu.



B. Activités du service animation-sensibilisation



Le KERAL MARKET,
où comment sensibiliser à la prévention des déchets de façon concrète et ludique.

À l'instar des années précédentes, le service est fortement mobilisé sur le centre de tri Générès, sur le volet accueil du public notamment scolaire, qui représente environ 30 % de leur temps de travail.

En 2020, 5 demi-journées par semaine en période scolaire étaient consacrées à la sensibilisation de classes de primaires (moyenne de 25 élèves) pour un potentiel d'accueil de 3 600 visiteurs par an, auquel se rajoute les visites adultes.

Répartition de l'activité du service animation-sensibilisation

Agents	Animation Générés	Projets/ Activités/...	% ETP	Nature des Projets/activités/autres
Béatrice Jeuland	20%	70%	80%	Projet maison de la Terre
	10% de coordination			
Olivier Le Moing	30%	70%	100%	Infographie, supports pédagogiques et de com.
Nelly Lassalle	40%	60%	80%	Gaspillage alimentaire, supports pédagogiques
Eva-Sophie Troeger	40%	60%	100%	Animation réseaux sociaux, collecte papiers professionnels
Amélie Rebours	20%	80%	80%	Développement Maison de la TERRE, GA et couches lavables

En 2020, au-delà des animations, le dossier principal traité par le service avait trait au projet de la Maison de la TERRE.



Visite de l'usine de compostage de Lantic avec une classe de CP.



1. Sensibilisation Générés

Générés, Pôle de sensibilisation de Kerval Centre Armor

90 visites

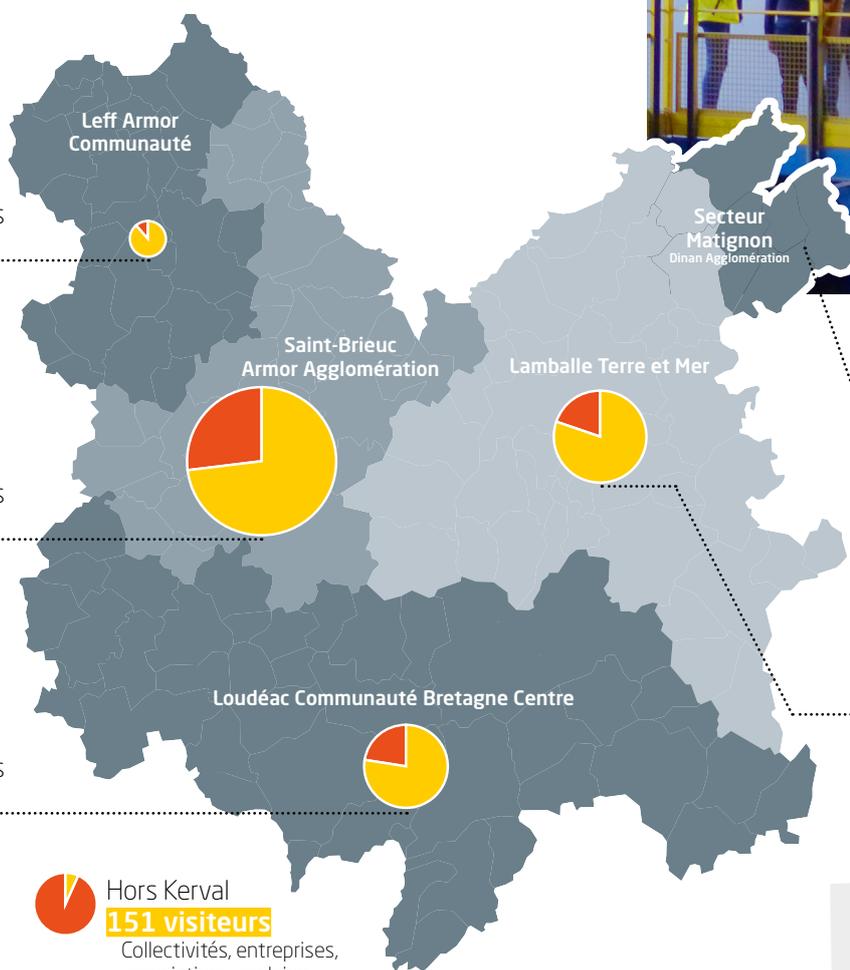
1 751 visiteurs sensibilisés

70% de scolaires



53 visiteurs

89% de scolaires
11% adultes



2h30 d'animation pour les groupes scolaires avec :
> Ateliers en salle
> Visite du centre de tri

0 visiteur

351 visiteurs

80% de scolaires
20% adultes



Hors Kerval

151 visiteurs

Collectivités, entreprises, associations, scolaires,...

Légende :



et l'usine de valorisation organique de Lantic

3 visites

58 visiteurs sensibilisés



Bilan Technique



VI. Logistique déchèterie et service transport

A. Activités du service transport

Comme énoncé dans les statuts, Kerval dispose de la compétence Transport pour ce qui relève des opérations de transferts des déchets issus de son territoire. En ce qui concerne les déchèteries, Kerval Centre Armor prend également en charge le transport des déchets chargés en caisson, type ampliroll.

A ce titre, le syndicat gère directement l'enlèvement de ces bennes sur les territoires qui, historiquement, ne disposent pas d'un service intégré à la structure en charge de la collecte. Cela se fait via son service interne ou par l'intermédiaire de son contrat de prestation de service. En 2020 le titulaire du marché était l'entreprise Veolia.



Organisation territoriale de la prise en charge des rotations de bennes de déchèteries



Péréquation transports

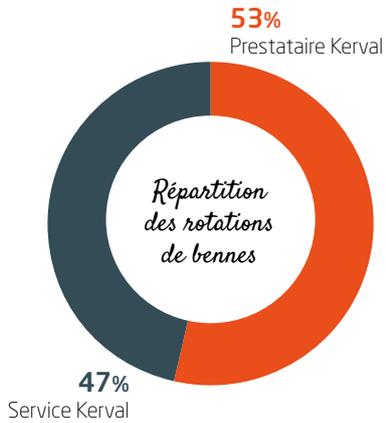
A noter que dès 2014, les statuts de Kerval Centre Armor prévoyaient une péréquation transport à l'échelle du territoire de Kerval afin de mettre un système solidaire de remboursement des surcoûts de transport supportés par les EPCI de collecte qui sont éloignés des sites de traitement. Ce mécanisme est opérationnel depuis 2017 sur l'ensemble des flux.

-  Pôle transport Kerval
-  Kerval via un contrat de prestation de service (Veolia)
-  EPCI par le biais de son service collecte-transport

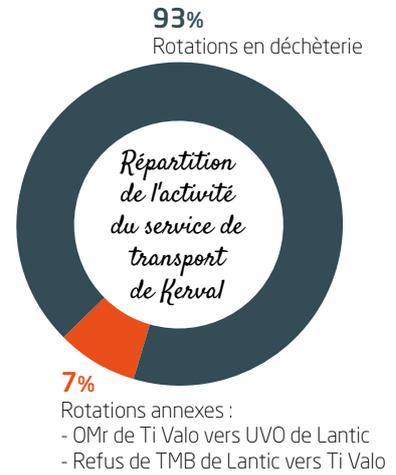


B. Bilan des rotations sous maîtrise Kerval

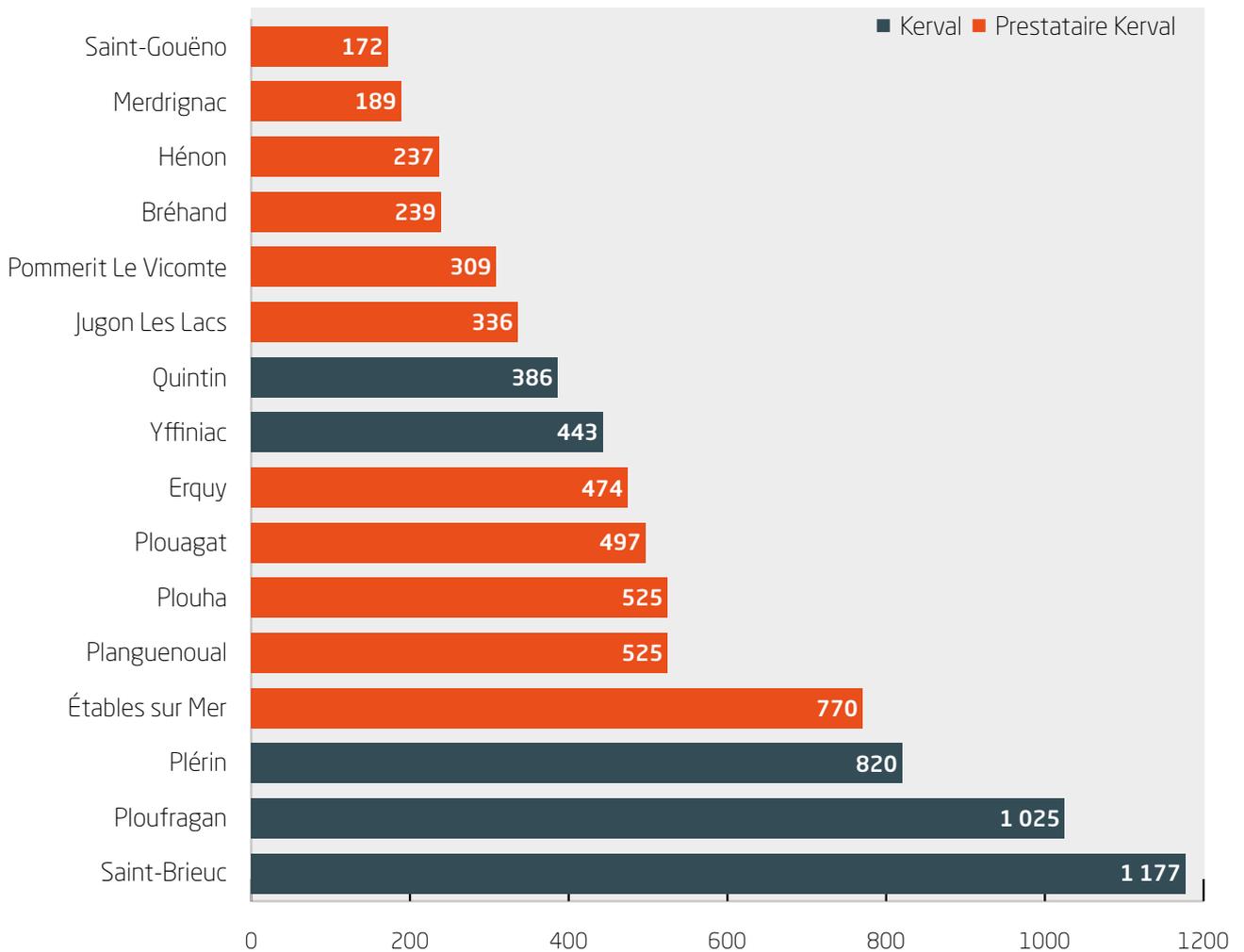
> Tarif 2020 de la rotation : **108 €**



8 124 rotations en 2020



Répartition des rotations en fonction des déchèteries





VII. Bilan Traitement 2020

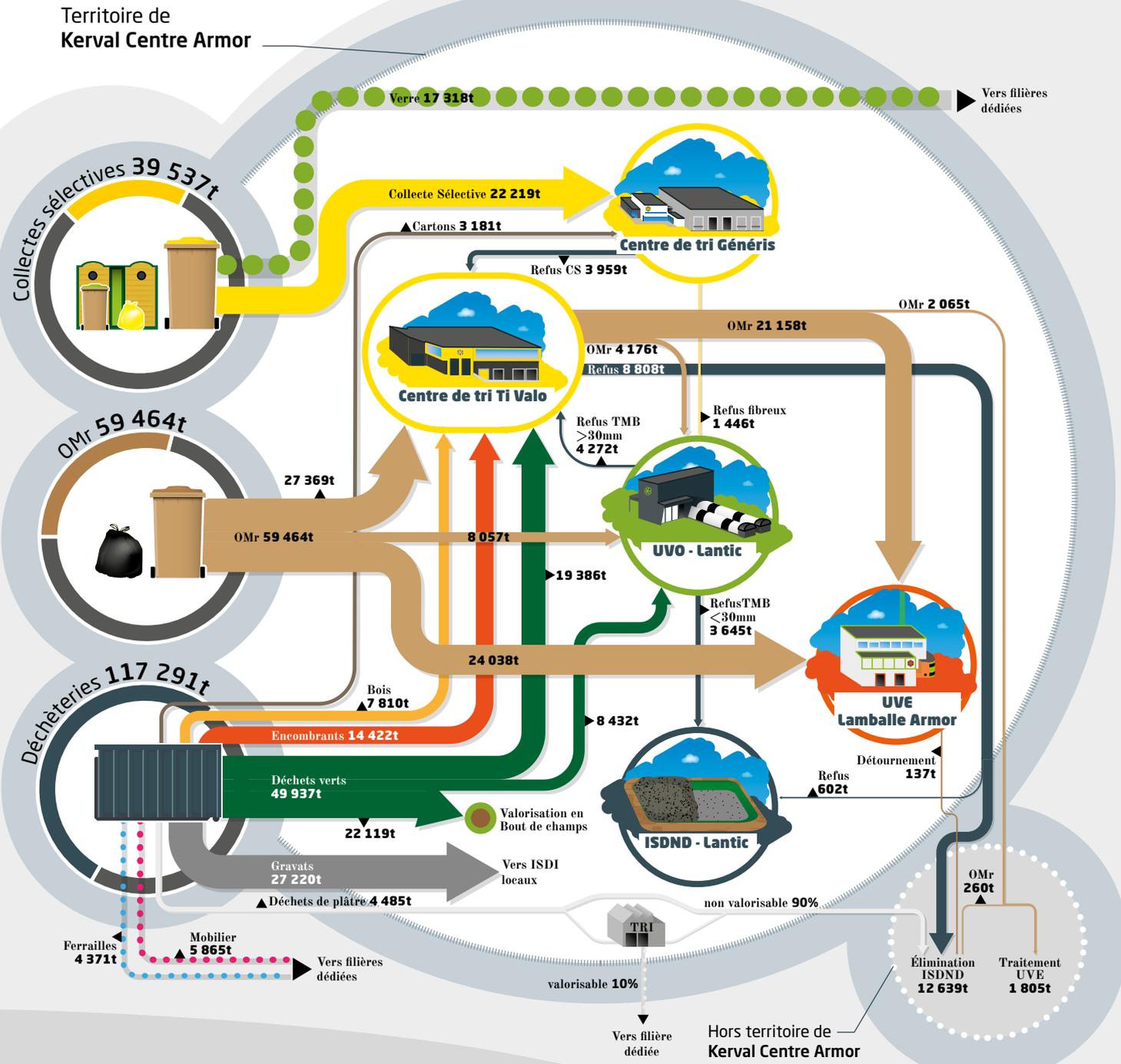




A. Synoptique des déchets ménagers du territoire*

216 292 T

Production DMA Kerval
* hors Déchets d'Activités
Économiques et clients extérieurs



Valorisation des déchets



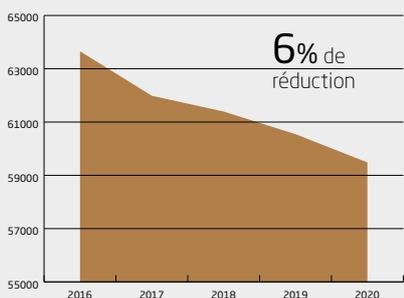


B. Synoptique par typologie de flux :

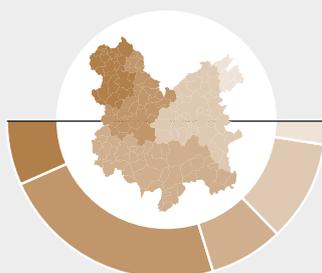
1. Les Ordures Ménagères résiduelles*

> Tarif (hors péréquation) : 97€/t
 > Ratio : 187Kg/an/hab

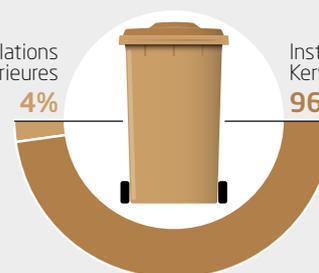
Tonnages réceptionnés : 59 464t



Tonnages OMr 2016 - 2020



• LAC 13% • SBAA 46% • LCBC 15%
 • LTM 21% • Maignon 5%



Installations extérieures 4%

Installations Kerval 96%

Prise en charge des OMr du territoire

Le traitement des OMr



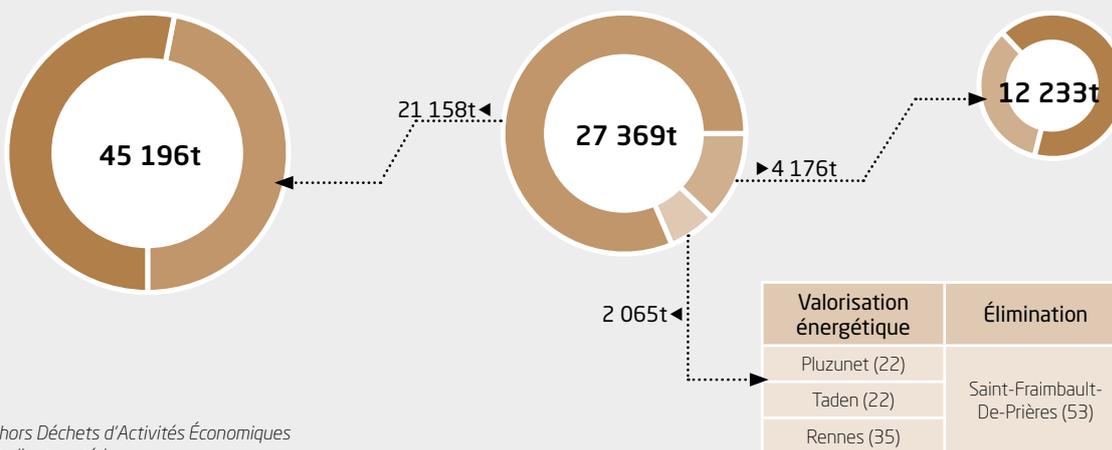
UVE - Lamballe Armor



Centre de transfert - Ti-Valo



UVO - Lantic



* hors Déchets d'Activités Économiques et clients extérieurs

La valorisation et l'élimination des sous-produits d'OMr



Acier
581t



Compost
6 108t



Vente électricité
12 123 MWh



Mâchefers
6 643t



REFIOM
1 621t

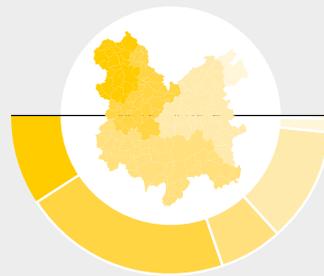
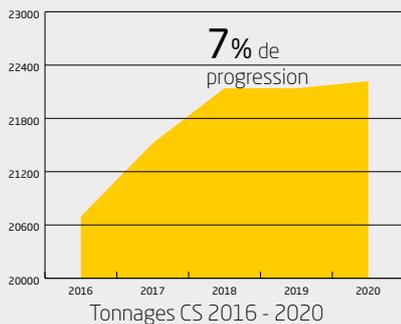


> Tarif recalculé à la tonne entrante (hors péréquation) : **218€/t**
 > Ratio : **70Kg/an/hab**

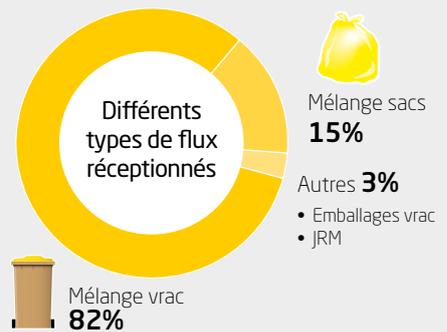
2. La collecte sélective*

* hors clients extérieurs et cartons de déchèterie

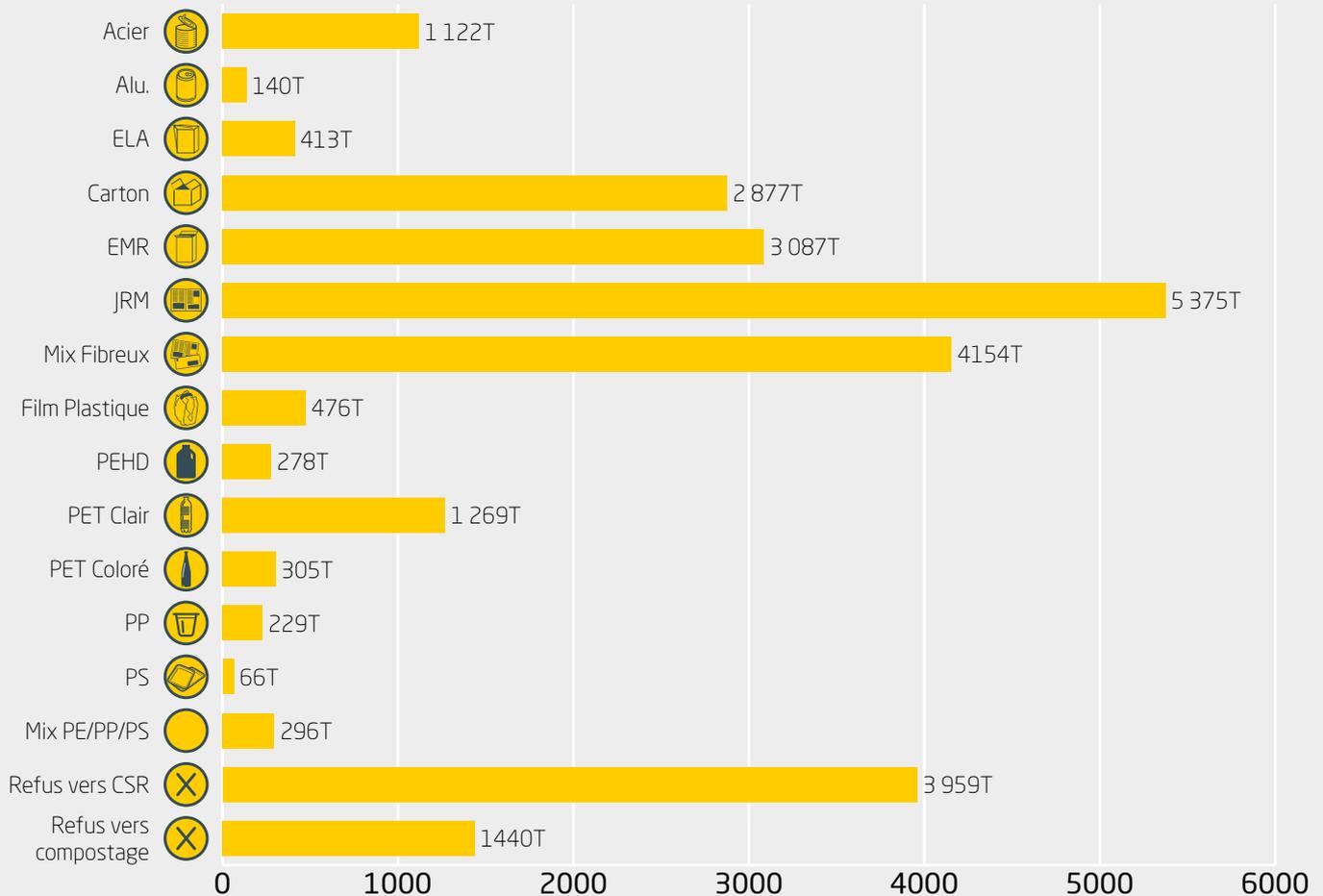
Tonnages entrants : 22 219t

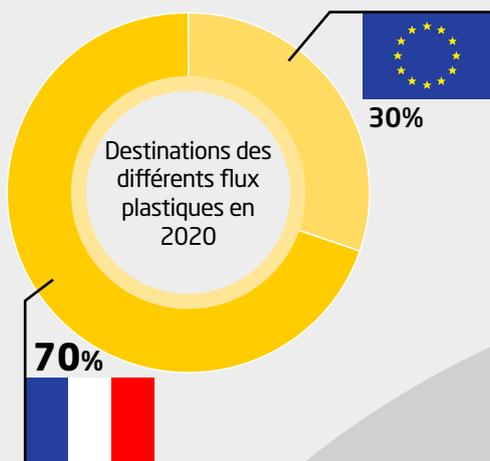


• LAC **11%** • SBAA **47%** • LCBC **14%**
 • LTM **24%** • Maignon **3%** • Kerval **1%**

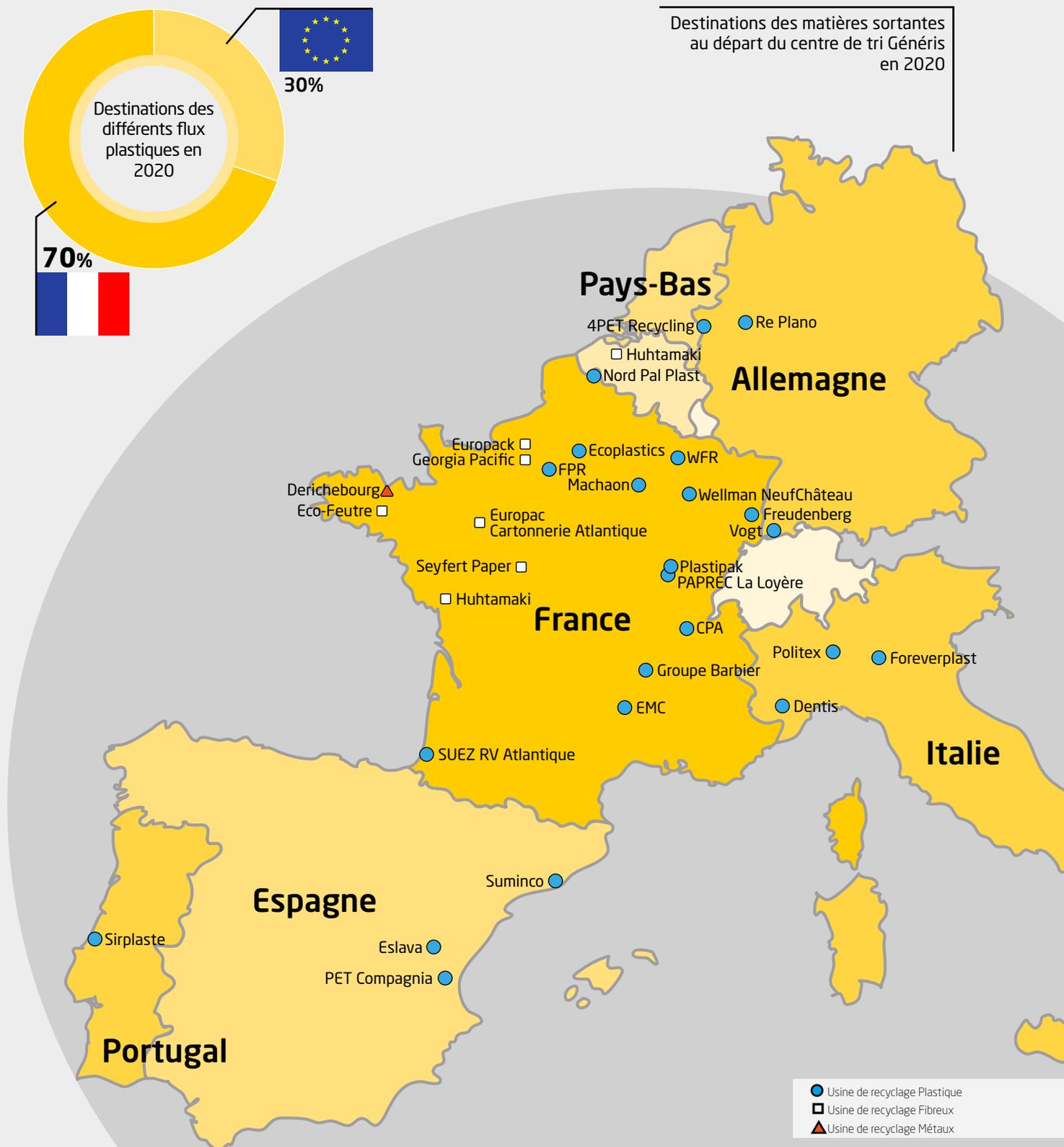


Le recyclage (Hors verre)





Destinations des matières sortantes au départ du centre de tri Générés en 2020



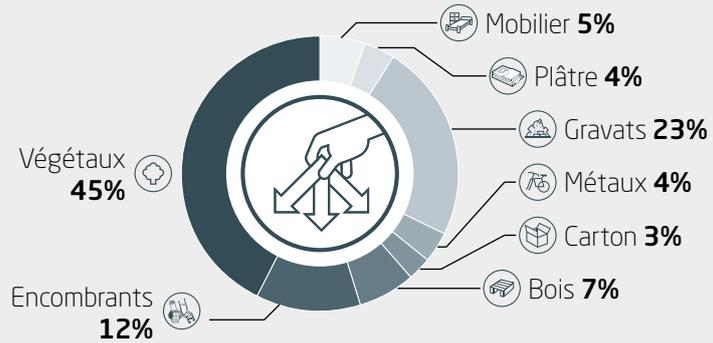


3. Les déchèteries

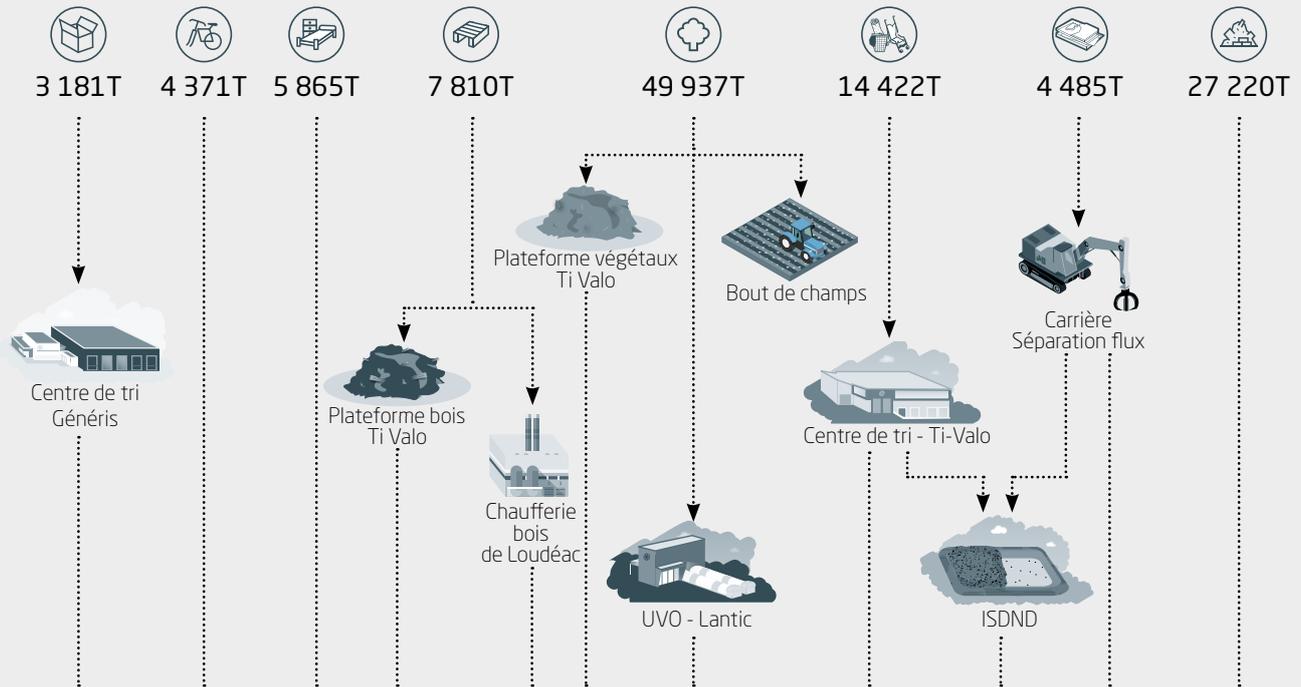
Tonnages réceptionnés

Réception sur les
24 déchèteries de Kerval

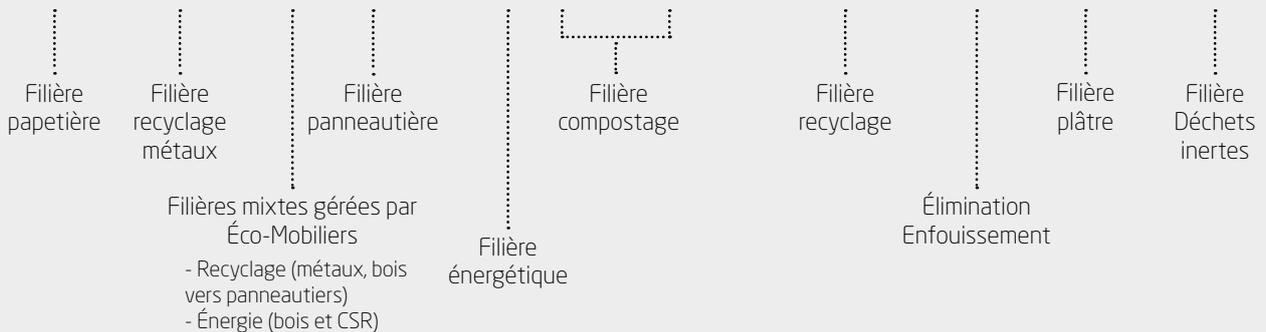
117 291t*
369 Kg/hab/an



Le traitement des différents flux



Filières de valorisation et élimination

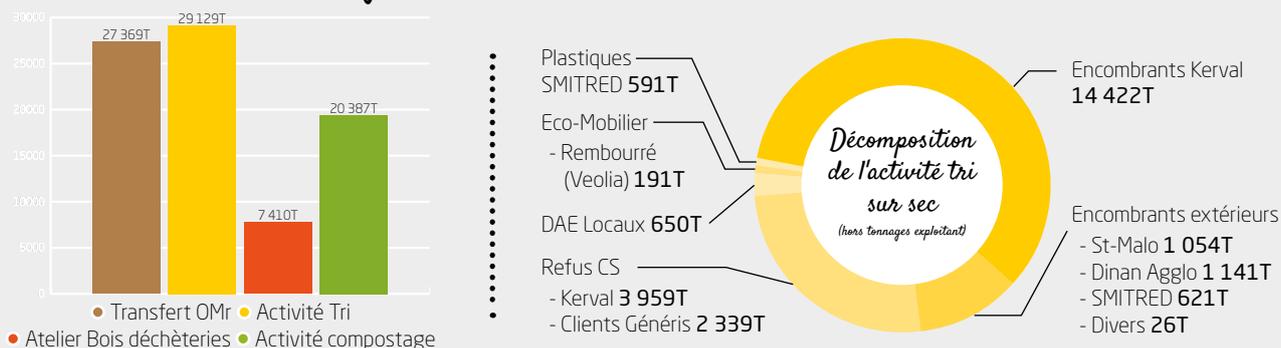




C. En détails : L'unité Ti Valo, l'enfouissement et les clients extérieurs

1. Le centre de tri et valorisation matière & énergie Ti Valo

Tonnages entrants Kerval et clients extérieurs



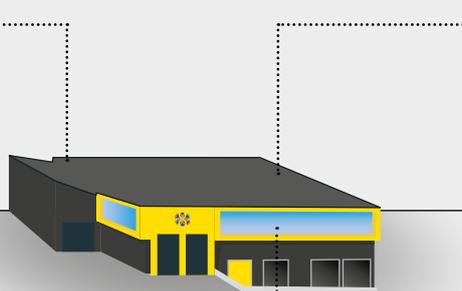
Le traitement des différents flux

Transfert des OMr

Lors de la modernisation de l'outil en 2016-17, la fosse de réception OMr a été conservée afin que les camions de collecte de SBAA puissent continuer à décharger leurs déchets in situ. L'exploitant gère le rechargement des OMr en camion gros porteur à destination de Lantic et Planguenoual.

Zone de tri sur sec

Zone de tri automatisée la plus conséquente, elle accueille les déchets de type encombrants, DAE et refus de centre de tri. Le process combine outils de séparation mécanique et optique ainsi que du tri manuel par l'intermédiaire de 2 cabines de tri.



Zone de tri sur humide

Zone de tri consacrée au traitement des refus de compostage d'ordures ménagères. La chaîne, entièrement automatisée, sépare la fraction plastique à haut PCI (CSR), les métaux ferreux et non ferreux du reste du flux dirigé vers le refus.

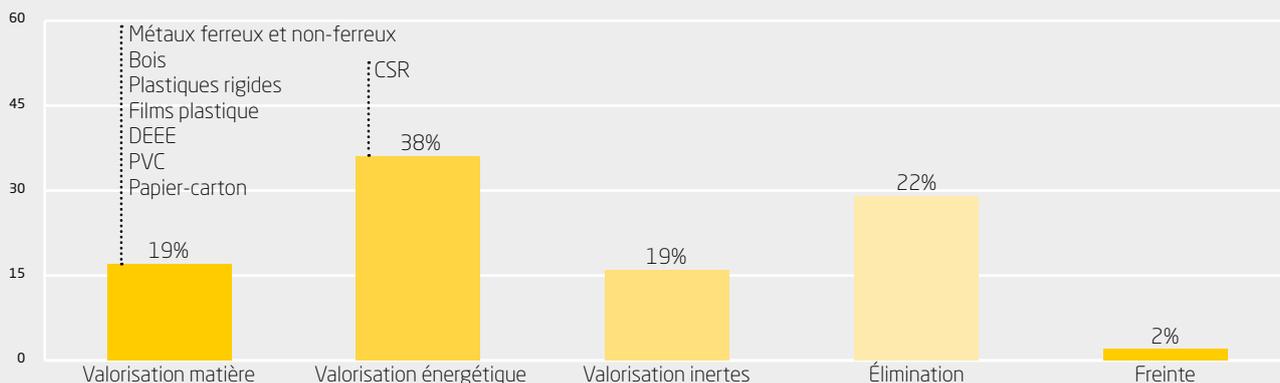
Plateforme bois

Elle réceptionne l'ensemble des bennes bois B issues des déchèteries du territoire. Afin d'intégrer les filières panneautières et/ou de valorisation énergétique, le flux subit plusieurs opérations de broyage et criblage.

Plateforme végétaux

La plateforme reçoit les végétaux après broyage issus des déchèteries de SBAA. Après maturation, le produit est criblé pour une commercialisation en compost normé.

Bilan matière théorique 2018 de l'encombrant après tri*



* issu de la campagne de caractérisation 2018

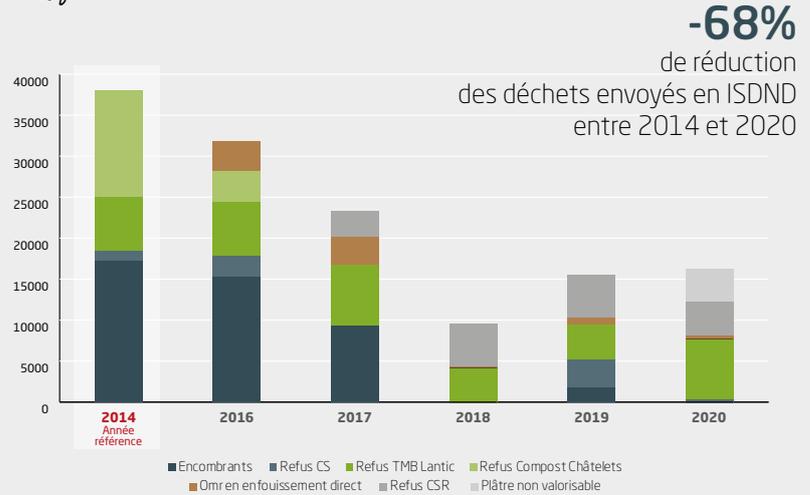


2. Type de déchets à destination de l'enfouissement

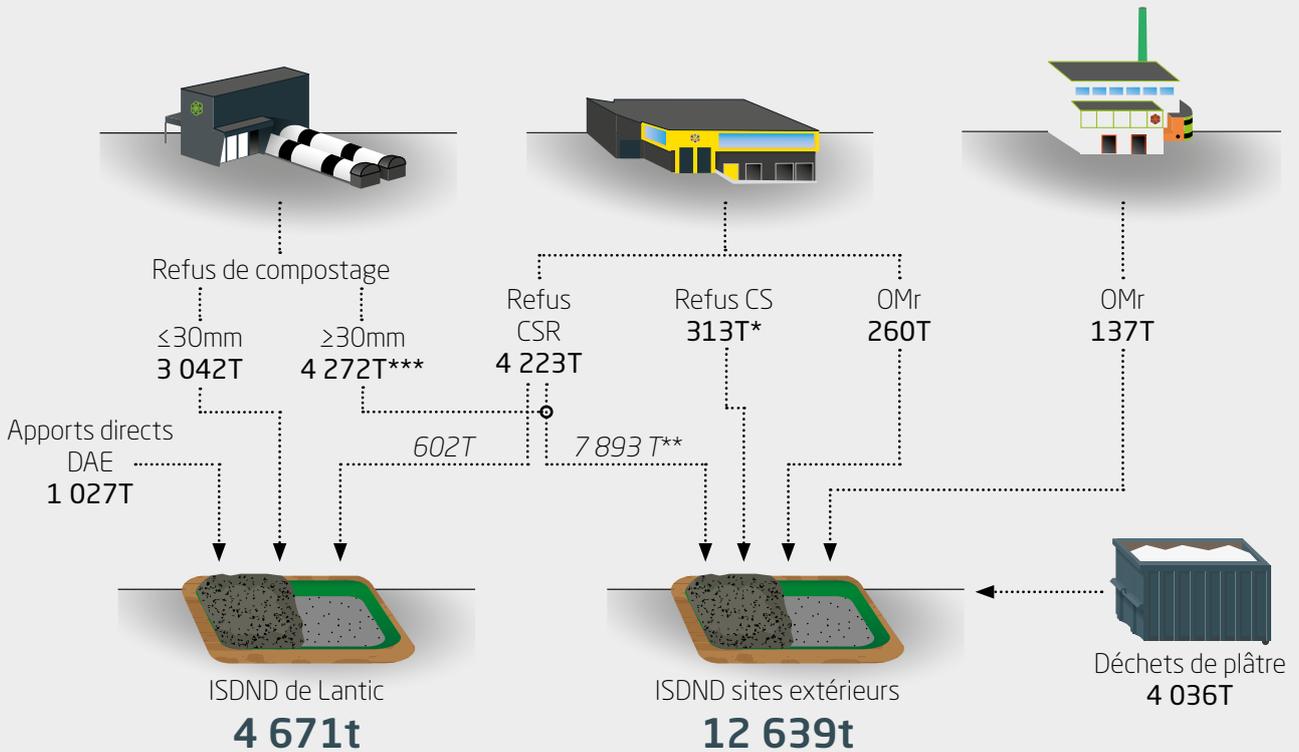


Enfouissement des déchets Kerval entre 2016 et 2020 (en tonne et hors Réfiom)

Année Référence 2014



Origines et destinations des flux éliminés (hors Réfiom)



* L'exploitant a volontairement détourné ces flux vers l'enfouissement faute d'écoulement.

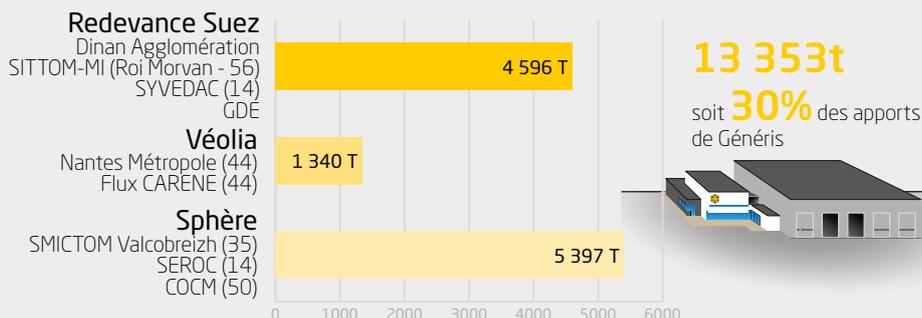
** Refus CSR et CSR TMB

*** Enfouissement direct depuis septembre 2019



3. DAE et clients extérieurs par installation

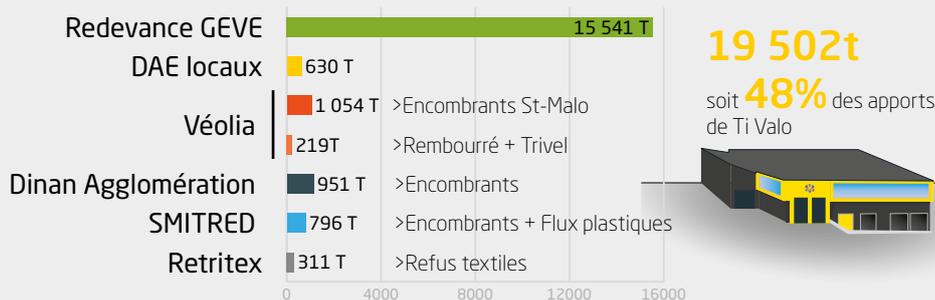
Centre de tri Générés



2 types d'apports de tonnages extérieurs sont envisageables sur Générés :

- 1- Contractualisation directe avec Kerval (cas Véolia et Sphère)
- 2- Apport via l'exploitant avec redevance d'utilisation dûe à Kerval

Centre de tri et de valorisation matière & énergie Ti Valo



2 types d'apports de tonnages extérieurs sont envisageables sur Ti Valo :

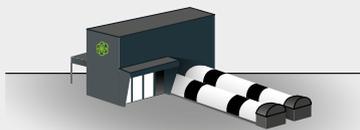
- 1- Contractualisation directe avec Kerval
- 2- Apport via l'exploitant avec redevance d'utilisation dûe à Kerval

UVE de Lamballe Armor

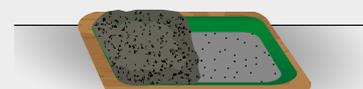


1 seul type d'apport de tonnages extérieurs :
Contractualisation directe avec Kerval

UVO de Lantic



ISDND de Lantic





Bilan Financier



VIII. Le volet financier

A. Les tarifs par flux depuis 2016

Ordures Ménagères résiduelles

Sites de traitement	2016	2017	2018	2019	2020
Ploufragan	102 €/t	91 + 10 €/t	93 + 10 €/t	93 + 10 €/t	97 + 11 €/t
Lantic	102 €/t	péréquation transport	péréquation transport	péréquation transport	péréquation transport
Planguenoual	91 €/t				

Collecte sélective

Généris	2016	2017	2018	2019	2020
Part fixe Investissement	3,20 €/hab	4.50 €/hab	4.50 €/hab	5.00 €/hab	5.00 €/hab
Part fonctionnement	53 €/t	60 €/t	61 €/t	61 €/t	64 €/t
Part exploitation	Conforme à la révision des prix annuels du marché				
Coût de traitement des refus	85 €/t	90 €/t	95 €/t	115 €/t	125 €/t

Bas de quai

Coût de traitement des encombrants / Tout-venants des collectivités

Sites d'élimination et de traitement	2016	2017	2018	2019	2020
ISDND Lantic	67 €/t				
ISDND Gueltas sans transport	70 €/t	104 €/t jusque 06/17			
ISDND Gueltas avec transport	98 €/t				
Centre de tri Valorisation Matière & Energie : Ti Valo		104 €/t	110 €/t	120 €/t	136 €/t

Coût de traitement autres déchets

	2016	2017	2018	2019	2020
Bois Classe B	34 €/t	36 €/t	40 €/t	50 €/t	55 €/t
Plâtre valorisable et non valorisable	70 €/t	75 €/t	75 €/t	85 €/t et 105€/t	88 €/t et 110€/t
Gravats	4 €/t	4 €/t	4 €/t	5 €/t	5 €/t

Coût de traitement Déchets Verts

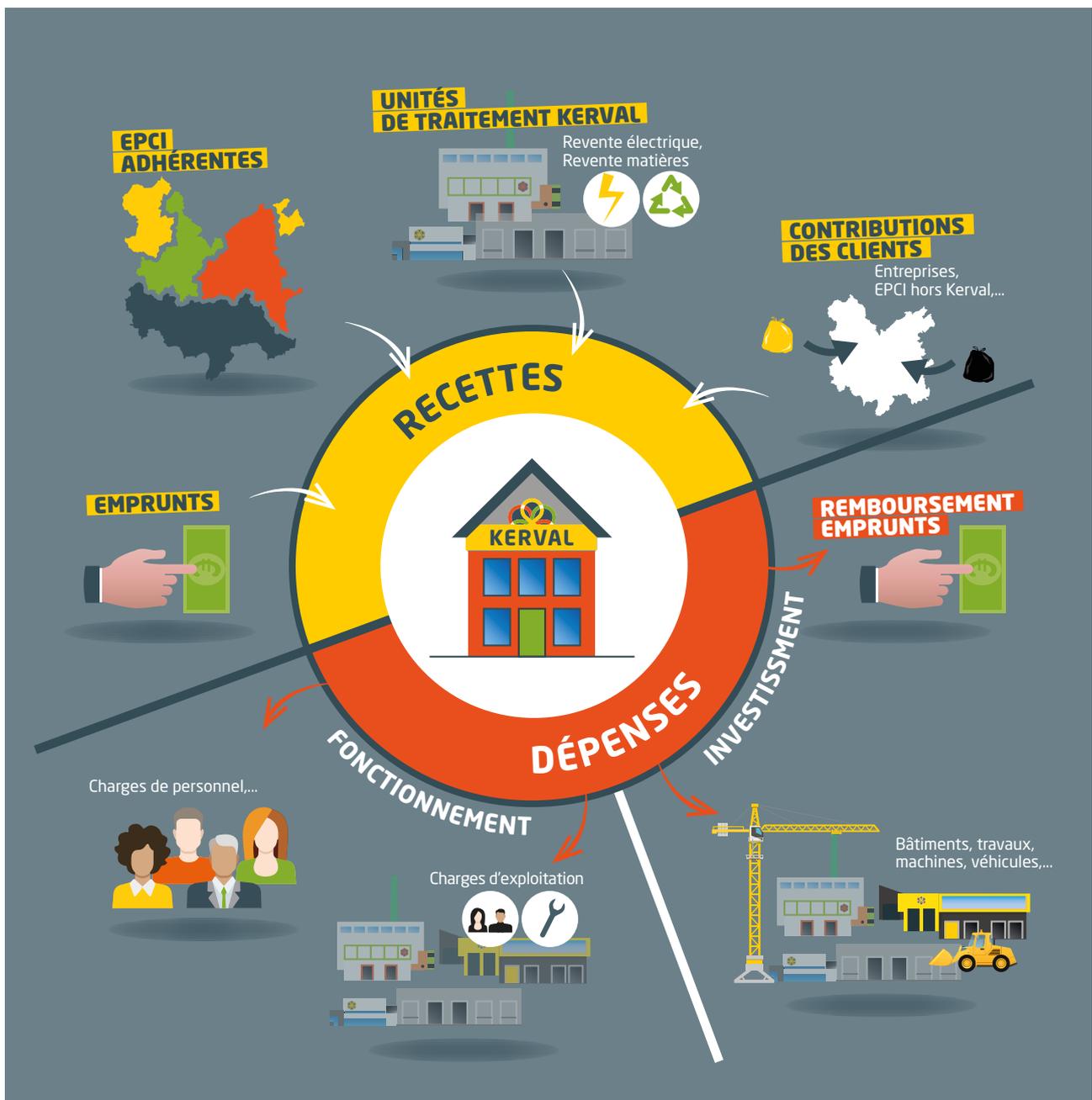
	2016	2017	2018	2019	2020
Site de Launay-Lantic	29 €/t	30 €/t	30 €/t	33 €/t	
Site des Châtelets	35 €/t				
Autres sites	22 €/t	26 €/t	30 €/t	33 €/t	



B. Présentation du budget 2020

L'architecture du budget de fonctionnement Kerval s'articule autour de 4 grands postes de dépenses, à savoir les amortissements et frais financiers relatifs à nos unités, les charges d'exploitation (rémunération des prestataires gestionnaires des usines compensée en recettes par les contributions des collectivités membres), le reversement des soutiens éco-organismes et recettes des ventes matières aux EPCI adhérents et enfin les charges de personnel.

Structure simplifiée du budget de Kerval Centre Armor

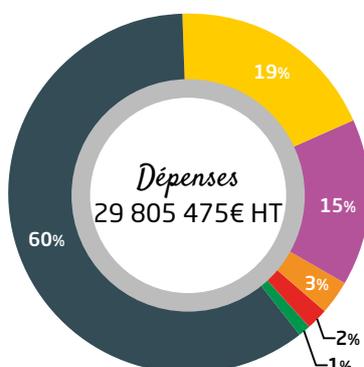
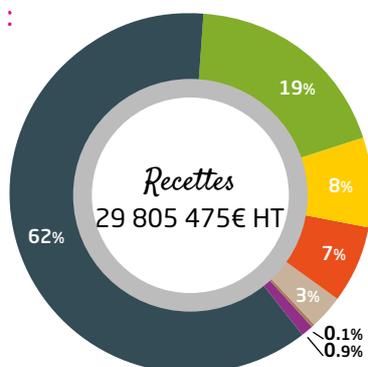




1. Budget général

i- Section fonctionnement :

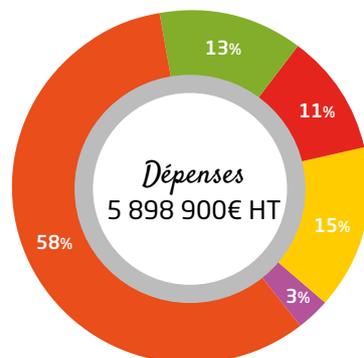
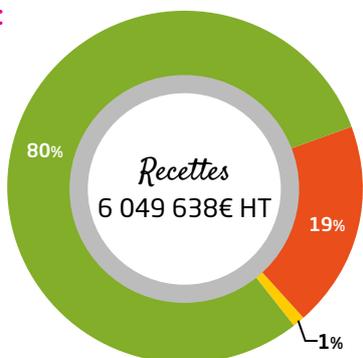
- Contribution des collectivités adhérentes
- Soutiens éco-organisme (Citéo)
- Produits exploitation : recettes matières, électriques
- Contribution des clients
- Reprise des subventions d'investissement
- Subventions exploitation
- Autres recettes diverses



- Charges exploitation
- Reversement soutiens Citéo & recettes matières
- Amortissements
- Charges de personnel
- Charges financières
- Autres charges

ii- Section investissement :

- Amortissements
- Emprunts
- Subventions d'investissement

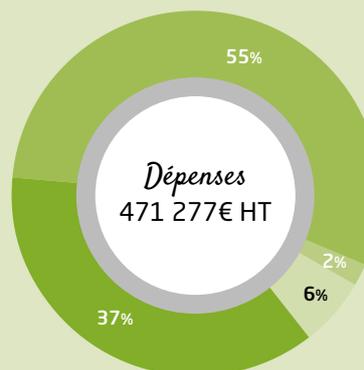
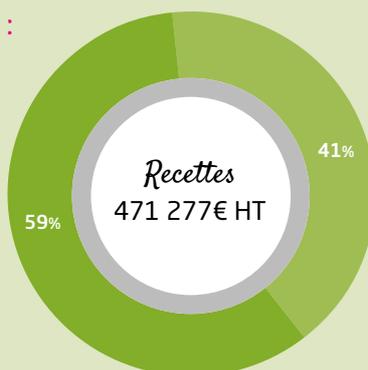


- Remboursement emprunts
- Immobilisations corporelles
- Investissements en cours
- Amortissement des subventions
- Immobilisations incorporelles

2. Budget annexe Algues vertes

i- Section fonctionnement :

- Contribution des collectivités
- Amortissement subvention

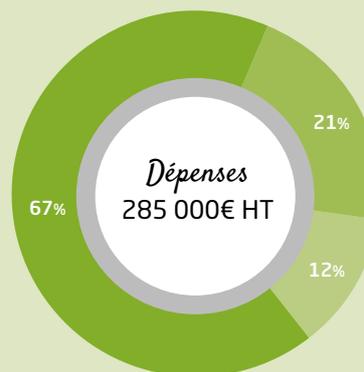
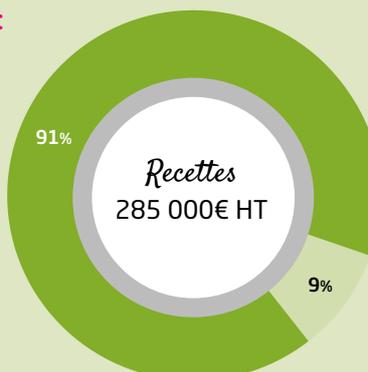


Les algues vertes n'étant pas un déchet ménager, qui plus est seulement produit sur le littoral de certains EPCI adhérents, la gestion financière de ce flux spécifique fait l'objet d'un budget annexe.

- Charges d'exploitation
- Dotation aux amortissements
- Charges financières
- Virement à la section d'investissement

ii- Section investissement :

- Amortissement des immobilisations
- Autofinancement - Virement de la section de fonctionnement



- Amortissement subvention
- Emprunts
- Immobilisation corporelles



C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de marché	Durée	Echéance	Montant annuel des prestations en € HT
Novergie -Suez	Incinération des déchets	Marché Public	8 ans	01/11/2023	2 569 019 €
Guyot Environnement	Transfert OMr, Tri et DV	Marché Public	9 ans	22/06/2024	4 190 987 €
Suez Environnement	Tri emballages, papier-cartons	Marché Public	4 ans	31/12/2022	4 594 288 €
CNIM Ouest Armor	Compostage des OMr et DV, enfouissement, Algues vertes	Marché Public	8 ans	30/06/2028	1 076 634 €
SEDE Environnement	Broyage Transfert/Traitement DV	Marché Public	3 ans	31/12/2021	355 458 €
Veolia Transport	Transport bennes déchèteries	Marché Public	4 ans	31/12/2022	604 362 €
SECHE - MINDEST	Traitement des REFIOM	Marché Public	4 ans	31/12/2021	317 423 €
Suez Gueltas- dont TGAP	Enfouissement des résiduels	Marché Public	4 ans	31/12/2022	1 271 475 €
TOTAL					14 979 645 €

D. Produits des droits d'accès aux unités de traitement pour les clients extérieurs

	Tonnages	Redevance en €/t	Tarif en €/t	Total € HT	Commentaires
Centre de tri GENERIS					
Flux Veolia (Nantes Métropole - CARENE)	1340			320 900 €	Paiement direct à Kerval qui paye le tri à Suez (160 à 180 €/t selon flux)
<i>TRISAC + CARENE déstockage</i>	870		250.00 €	217 500 €	
<i>Multimatériaux</i>	470		220.00 €	103 400 €	
Flux Sphère (Valcobreizh - SEROC - COCM)	5 397		155.00 €	836 535 €	Paiement direct à Kerval qui doit payer la prestation de tri à Suez sur la base des tarifs contractuels part
Redevance Suez Clients ext.	4 077			155 964 €	
<i>SYVEDAC</i>	3 366	40.00 €		134 653 €	Prise en charge des coûts de tri directement par Suez et redevance Kerval pour l'utilisation du site
<i>SITTOM-MI (Roi Morvan) - Flux Multimatériaux</i>	710	30.00 €		21 311 €	
Paiement refus clients Suez	58	105.00 €		6 129 €	Paiement Suez des coûts de gestion des refus produits par les clients envoyés vers Ti Valo
Centre Ti Valo					
Redevance Guyot	20 000	17.68 €		353 600 €	En cours de discussion sur tonnage contractuel, Guyot n'ayant apporté que 15 541 t en 2020 pour un engagement de 20 000 t
DAE locaux	676		105.00 €	70 980 €	Tarifs DAE locaux hors majoration pour déclassement
Encombrants St Malo	1 054		90.00 €	94 860 €	Via prestation de service Veolia
Encombrants Dinan Agglo	1 147		136.00 €	155 992 €	Tarif adhérents, Dinan Agglo étant membre de Kerval
Encombrants SMITRED	621		95.00 €	58 995 €	Via l'exploitant de l'UVE de Pluzunet - CNIM
Plastiques Rigides SMITRED	175		105.00 €	18 375 €	
Flux refus Eco-Mobilier	199		105.00 €	20 895 €	Via apport Veolia - flux plus complexe à trier
UVE Planguenoual					
OMr en provenance de Brest	4 94		87.00 €	154 455 €	Soit une quinzaine d'apporteurs locaux
Conventions DAE autres	926		105 à 120.00 €	100 000 €	Soit une quinzaine d'apporteurs locaux





•••

UVO Lantic

Conventions Biodéchet	451	103.00 €	46 453 €	Soit 6 apporteurs locaux
-----------------------	-----	----------	-----------------	--------------------------

ISDND Lantic

Conventions DAE	1 027	130.00 €	133 510 €	Divers apporteurs locaux
-----------------	-------	----------	------------------	--------------------------

TOTAL**2 416 166 €**

S'agissant des PRODUITS, ce tableau n'indique pas le paiement des charges variables dus aux exploitants, pour le tri/traitement des flux extérieurs sous conventions KERVAL.

E. Soutiens des Éco-organismes 2019 soldés en 2020**CITEO Emballages - barème F**

Bilan soutiens 2019	En € HT
Soutien au recyclage	4 586 276
Soutien aux autres formes de valorisation	102 862 €
Soutien à l'action de sensibilisation	150 262 €
Soutiens à la connaissance des coûts	90 893 €
Soutiens de transition	0 €
TOTAL	4 930 293 €

COMPARAISON CITEO 2014-2017 - barème E

2014	4 603 986 €
2015	4 366 215 €
2016	4 450 559 €
2017	5 828 838 €

COMPARAISON CITEO 2018-2022 - barème F

2018	4 920 872 €
------	-------------

CITEO Papier 2019

Standards	Type de flux	Quantité	Barème soutiens	Taux acquittement 2019	Soutiens finaux
2.06	Papier bureautique	75.46	100 €	55.07 %	4 170 €
3.05	Papier bureautique BLANC	0.26			
1.11	Journaux Revues Magazines	8 773.56	90 €		434 844 €
1.02	Gros de Magasin	2124.71	80 € x 70%		65 524 €
TOTAL					504 538 €

ÉCO-MOBILIER 2020 - soutiens semestriels

Bilan soutiens 1er semestre 2020	Montant en € HT
Forfait aux tonnages de DEA collectés séparativement (benne Eco-Mobilier)	18 502.47 €
Forfait aux tonnages de DEA collectés non séparativement (Pas de benne Eco-Mobilier)	1 323.54 €
Part variable aux tonnages de DEA collectés séparativement (benne Eco-Mobilier)	48 745.20 €
Part variable aux tonnages de DEA collectés non séparativement (Pas de benne Eco-Mobilier)	3 133.80 €
Soutiens à la communication	0.00 €
TOTAL	71 705.01 €

Bilan soutiens 2e semestre 2020

Bilan soutiens 2e semestre 2020	Montant en € HT
Forfait aux tonnages de DEA collectés séparativement (benne Eco-Mobilier)	28 276.20 €
Forfait aux tonnages de DEA collectés non séparativement (Pas de benne Eco-Mobilier)	943.92 €
Part variable aux tonnages de DEA collectés séparativement (benne Eco-Mobilier)	71 287.60 €
Part variable aux tonnages de DEA collectés non séparativement (Pas de benne Eco-Mobilier)	2 199.15 €
Soutiens à la communication	0.00 €
Régularisation du S1 2020	4 006.80 €
TOTAL	106 713.67 €



F. Subvention d'investissement

Opération	Montant € HT	Commentaires
Travaux Générés - CITEO	40 000 €	
Maison de la TERRE - Conseil Départemental	20 000 €	
Maison de la TERRE - FDC22	10 000 €	
Maison de la TERRE - Association Les Baladins de Lantic	31 000 €	
Maison de la TERRE - Mairie de Lantic	3 000 €	
Maison de la TERRE - Préfecture	70 000 €	Solde subvention DETR + compte n°2

G. Subvention de fonctionnement

Opération	Montant € HT	Commentaires
ADEME	100 000 €	Solde subvention TZDZG
Soutiens CITEO	19 056 €	Conteneur SBAA
Soutiens fonds Européens	6 210 €	Opération INTER-REG - valorisation des déchets verts

H. Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation par type de flux

	Tonnages	Prix moyen annuel en €/t	TOTAL en € HT	Commentaires
Centre de tri Générés				
Acier	1 122	5 €	5 610 €	
Alu	140	209 €	29 350 €	
PET Clair	1 255	186 €	233 398 €	
PET Coloré	305	22 €	6 779 €	
PEHd	278	109 €	30 387 €	
PP	229	102 €	23 408 €	
PS	66	0,00 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Films PE	476	0,00 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Mix PE - PP - PS	288	0,00 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Emballage Liquide Alimentaire	413	10,00 €	4 128 €	
Cartonnette d'emballages	3 087	39 €	119 257 €	
Mix Fibreux	4 137	15 €	63 489 €	Fait l'objet de soutiens CITEO emballages
Journaux Revues Magazines	5 376	20 €	109 670 €	
Centre Ti Valo				
Métaux ferreux	825	120,00 €	99 000 €	Provenant des ateliers Tri : Sec, Humide, Bois
Métaux non-ferreux	92	500,00 €	46 000 €	
PVC Menuiserie	14	35,00 €	490 €	
Mix fibreux	34	0,00 €	0 €	
Mix PE/PP	12	105,00 €	1 612 €	
Films PE 100% NAT	32	0,00 €	0 €	Pas de valorisation financière cette année
DEEE	1	0,00 €	0 €	



Déchèterie				
Cartons de déchèterie	2 877	57 €	162 696 €	Mise en balles sur GENERIS
Métaux	4 371	5 €	21 855 €	YC mise à dispo benne + transport
UVE Planguenoual				
Métaux	581	13.31 €	7 733 €	
Revente électrique	12 123 MW/h		361 934 €	
Autres				
Verre	17 318	18.52 €	320 705 €	Ne transite pas par nos installations, mais recettes via Kerval (titulaire du contrat CITEO)
Rec. Photovoltaïques Lantic	211 MW/h		136 006 €	Production électrique hors coûts de fonct.
TOTAL			1 774 507 €	

I. Coût aidé et complet tout flux confondus pour chaque flux de déchets et analyse sur 5 ans

Extrait de SINOE qui compile les résultats des collectivités en charge de la gestion des DMA via l'outil comptacoût.

	2016	2017	2018	2019	2020
Collectivité					
Population	311 232	317 608	317 959	318 182	
Tonnage collectivité					
OMr	63657	61986	61394	60 545	
Verre	15073	15820	16351	16 648	
RSOM hors verre	18135	21521	22140	22 139	
Déchets des déchèteries	78392	87499	84082	91 252	
Total	177377	189069	208431	213 173	
Ratio en kg/hab					
OMr	205	195	193	190	
Verre	48	50	51	52	
RSOM hors verre	58	68	70	70	
Déchets des déchèteries	252	275	264	287	
Kerval	563	588	579	599	
Coût aidé HT : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes et les aides diverses.					
Coût aidé HT	4 765 843 €	7 289 103 €	6 555 695 €	9 441 256 €	
OMr	5 449 318 €	5 335 791 €	5 536 738 €	5 856 134 €	
Verre	-460 017 €	-476 541 €	-509 790 €	- 575 702 €	
RSOM hors verre	-2 941 189 €	-1 455 925 €	-2 376 317 €	- 693 931 €	
Déchets des déchèteries	2 822 577 €	3 848 121 €	4 722 468 €	5 358 889 €	
Autre	-104 846 €	37 656 €	-817 404 €	- 504 134 €	
Coût aidé HT par habitant					
Coût aidé HT par habitant	15,31 €	22,95 €	20,62 €	29,67 €	
OMr	17,51 €	16,80 €	17,41 €	18,41 €	
Verre	-1,48 €	-1,50 €	-1,60 €	- 1,81 €	
RSOM hors verre	-9,45 €	-4,58 €	-7,47 €	- 2,18 €	
Déchets des déchèteries	9,07 €	12,12 €	14,85 €	16,84 €	



Lexique

AAP : Appel à Projet

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CS : Collecte Sélective

CSR : Combustible Solide de Récupération

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DV : Déchets Verts

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

GA : Gaspillage Alimentaire

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

LCBC : Loudéac Communauté Bretagne Centre

LTM : Lamballe Terre et Mer

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PLP : Programme Local de Prévention

PRAC : Produits Rembourrés d'Assise et de Couchage

PE : Polyéthylène

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET : Poly(téréphtalate d'éthylène)

PP : Polypropène

PS : Polystyrène

PVC : Poly-Chlorure de Vinyle

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Menagères

SBAA : Saint-Brieuc Armor Agglomération

SITTOM-MI : Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur

SMITOM LL : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Launay-Lantic

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TMB : Tri Mécano-Biologique

TZGZD : Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique



Annexes

Rapports d'activités des installations :



Ti valo _ Guyot Environnement



Généris _ Suez Environnement



UVE Planguenoual
Suez Environnement



UVO et ISDND Lantic
CNIM Ouest Armor

Rapport d'activité prestations :



Déchets verts
SEDE Véolia

Rapport Zéro Gaspillage Zéro Déchet:

Kerval Centre Armor
69, rue de Chaptal | CS 70 556
22 005 Saint-Brieuc Cedex 1

02 96 52 40 20
communication@kerval-centre-armor.fr

Conception, création, rédaction :
Kerval Centre Armor